

**COMMUNE DE BAYONNE**  
**Département des Pyrénées-Atlantiques –**  
**Arrondissement de Bayonne**

**PROCES-VERBAL**  
**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUIN 2022**

*Nombre de conseillers  
municipaux en exercice : 45*

L'an deux mil vingt-deux, le 2 juin, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h43.

**Présents :** M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIENS-SUARES, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BRAU-BOIRIE, Mme BISAUTA, M. ARCOUET, Mme LARRÉ, M. SALANNE, M. PAULY, Mme VOISIN, M. DAUBISSE, Mme MOTHESS, M. ALLEMAN, Mme ZITTEL, Mme BENSOUSSAN, Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. SUSPERREGUI, M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme DELOBEL, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA-LANDA, M. ABADIE.

*Certifié exécutoire compte  
tenu du dépôt au titre du  
contrôle de légalité et de  
l'affichage en mairie le*

**Absents représentés par pouvoir :**

M. SÉVILLA à Mme HARDOUIN-TORRE, M. ERREMUNDEGUY à M. ETCHEGARAY, M. BERGÉ à Mme HERRERA-LANDA.

*Le Maire*

**Absent (s) :**

**Secrétaire :**

M. BOUTONNET-LOUSTAU

<b>ADMINISTRATION GENERALE.....</b>	<b>4</b>
1. Compte rendu des décisions du maire prises dans le cadre des dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales.....	4
<b>CULTURE et PATRIMOINE .....</b>	<b>6</b>
2. Musée Bonnat-Helleu – Chantier des collections – Lot 1 Transport aller-retour Bayonne-Versailles – Avenant n°1.....	6
3. Rénovation et extension du musée Bonnat-Helleu - Lot 02A démolition, Gros-œuvre, fondations-VRD - Avenant n°3.....	7
4. Rénovation et extension du musée Bonnat-Helleu - Signature d'un protocole transactionnel avec l'équipe de maîtrise d'œuvre BLP & associés et autres .....	7
5. Musée Bonnat-Helleu - Convention de partenariat culturel et scientifique avec l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP) .....	8
6. Exposition à l'occasion du centenaire de la mort de Léon Bonnat - Convention de partenariat entre la Ville et le syndicat mixte du Musée basque.....	8
7. Musée Bonnat-Helleu - Rémunération des auteurs des essais et notices du catalogue « Léon Bonnat, peintre (1833-1922) du Pays basque à Victor Hugo » .....	10
8. Musée Bonnat-Helleu - Convention de partenariat avec le Centre Hospitalier de la Côte Basque (hôpital de jour Orok Bat) et le musée basque et de l'histoire de Bayonne.....	10
9. DIDAM - Exposition de Véronique de Viguerie.....	11
10. Festival Paseo - Édition 2022 .....	11
11. Établissement public de coopération culturelle (EPCC) du Sud-Aquitain - Convention financière de participation au plan pluriannuel d'investissement 2020 - 2024.....	12
12. Restructuration-extension médiathèque centrale de Bayonne - Marché maîtrise d'œuvre - Complément de rémunération - Avenant n°4.....	14
13. Médiathèque - Signature de la charte du Plan de Conservation partagée des périodiques en Aquitaine (PCAq) et de la convention pour le signalement des collections dans le catalogue SUDOC (Système Universitaire de Documentation pour les publications en série) .....	14
14. Vente du livre « Vikings de Bayonne - la légende de Saint Léon » .....	15
<b>DÉVELOPPEMENT URBAIN .....</b>	<b>15</b>
15. Îlot 14 - Acquisition de lots de copropriété sis 13 rue Port de Castets - Convention de portage foncier avec l'Établissement Public Foncier Local (EPFL) Pays basque.....	15
16. Programme d'action foncière - Acquisition d'un immeuble situé 70 rue Maubec - Convention de portage foncier avec l'Établissement Public Foncier Local du Pays basque.....	25
17. Taxe locale sur la publicité extérieure - Tarifs applicables à compter du 1er janvier 2023 .....	25
18. Attribution de subventions communales pour l'amélioration de l'habitat ancien, préservation et valorisation du patrimoine .....	26

<b>ENFANCE - JEUNESSE – ÉDUCATION .....</b>	<b>26</b>
19. Convention cadre triennale de la labellisation de la Cité éducative de Bayonne .....	26
20. Convention de mutualisation du fonds de financement de la Cité éducative de Bayonne .....	29
<b>ESPACES PUBLICS ET CADRE DE VIE .....</b>	<b>30</b>
21. Travaux d'aménagement de la rue Thiers - Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec Orange .....	30
22. Toponymie - Dénomination de voies et lieux.....	30
<b>FINANCES .....</b>	<b>31</b>
23. Exercice 2021 - Budget principal et budgets annexes - Comptes de gestion.....	31
24. Soutien au monde associatif - Attribution de subventions exceptionnelles Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur le versement de subventions exceptionnelles au profit de quatre associations pour un montant total de 3 900 €, dans les conditions énoncées dans la note explicative de synthèse. ....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
25. Exercice 2022 - Budget principal - Affectation du résultat de fonctionnement 2021 ....	40
26. Exercice 2021 - Budget annexe des parcs de stationnement - Compte administratif ...	40
27. Exercice 2022 - Budget annexe des parcs de stationnement - Affectation du résultat d'exploitation 2021.....	41
28. Exercice 2021 - Budget annexe des fêtes traditionnelles et de la temporada - Compte administratif .....	41
29. Soutien au monde associatif - Attribution de subventions exceptionnelles.....	41
30. Remises gracieuses de créances .....	42
<b>FÊTES TRADITIONNELLES.....</b>	<b>42</b>
31. Fixation du montant du droit d'accès au périmètre des fêtes.....	42
32. Dispositions générales concernant l'organisation de l'édition 2022.....	56
33. Corso 2022 - Modification de la liste des associations participantes et du montant des subventions.....	56
<b>TEMPORADA .....</b>	<b>57</b>
34. Contrats d'engagements des professionnels taurins.....	57
35. Signature des marchés de fourniture de taureaux .....	60
36. Mise à disposition des Arènes au profit de l'association 100 % Recorte .....	60
<b>FONCIER.....</b>	<b>61</b>
37. Cession d'un bien immobilier situé 7 rue de Baltet à Habitat Sud Atlantic.....	61
<b>MARCHÉS PUBLIC.....</b>	<b>61</b>
38. Convention de groupement de commande pour la fourniture d'énergie (électricité) coordonné par la Communauté d'Agglomération Pays basque.....	61
<b>POLITIQUE DE LA VILLE.....</b>	<b>62</b>

39. GIP-DSU - Appel à projet 2022 - Attribution des subventions par la Ville de Bayonne .62	
<b>RESSOURCES HUMAINES .....</b>	<b>62</b>
40. Modification du tableau des effectifs .....	62
41. Attribution d'un véhicule de fonction .....	62
42. Modalités de mise en œuvre et de fonctionnement des élections professionnelles 2022 .....	63
<b>SERVICES PUBLICS .....</b>	<b>63</b>
43. Délégation de service public relative à la création et à l'exploitation d'un réseau de chaleur pour la distribution d'énergie calorifique de la ville de Bayonne alimentée par une chaufferie bois - Avenant n°2.....	63
44. Délégation du service public de fourrière automobile - Avenant n°1 au contrat .....	64
<b>SPORTS.....</b>	<b>64</b>
45. Stade Jean Dauger - Approbation d'actes constituant des hypothèques conventionnelles dans le cadre de l'exécution du bail emphytéotique administratif (BEA) consenti à la SASP Aviron bayonnais Rugby pro.....	64
46. Renouvellement de la convention de mise à disposition de l'ensemble immobilier situé 8 avenue du Capitaine Resplandy au profit de la Société Nautique de Bayonne.....	67

*Il est procédé à l'appel.*

*Le quorum est atteint.*

\*\*\*

### **Adoption du procès-verbal de la séance du conseil municipal du jeudi 7 avril 2022**

*Aucune observation n'a été formulée par le conseil.*

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **ADMINISTRATION GENERALE**

#### **1. Compte rendu des décisions du maire prises dans le cadre des dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales**

**M. ETCHEGARAY** : Vous avez eu communication de la liste des décisions sur lesquelles nous vous invitons à poser vos questions.

**Mme HERRERA-LANDA** : Nous sommes satisfaits des réponses aux questions posées, mais souhaiterions formuler deux observations sur les questions 37 et 38.

D'abord pour féliciter le service communication pour le déploiement du concept d'îlots de fraîcheur partout en ville, sur tous les supports de communication et tous les autres supports. Nous avons néanmoins très peu parlé des îlots de chaleur.

Bien que nous l'ayons déjà demandé sans l'obtenir, nous demandons communication de l'étude exhaustive réalisée sur les îlots de chaleur. Un fascicule a été déposé dans les boîtes aux lettres.

Nous souhaiterions obtenir les informations disponibles autour de ladite étude.

**M. ETCHEGARAY** : Message reçu. Cette étude existe. Une synthèse assez intéressante vous a été présentée.

**Mme HERRERA-LANDA** : La synthèse était très courte, raison pour laquelle nous demandons l'étude exhaustive.

Sur la question 38, qui concerne le marché pour la réalisation de microforêts (avenant n° 1 de modification du marché), nous renouvelons le souhait que, pour les deux microforêts à venir, ce marché soit accompagné d'un marché de médiation en direction des habitants des quartiers concernés, à la fois pour coconstruire sur la forêt elle-même et sur les implantations.

Nous considérons que l'implantation attribuée à l'une des microforêts urbaine, située en face de la Fnac et entre plusieurs routes, n'est pas la plus favorable pour que les écoles la fréquentent, pour que les riverains puissent y passer un bon moment et que les habitants du quartier concerné puissent participer entièrement.

Cela suppose un accompagnement spécifique, lequel est d'ailleurs proposé dans plusieurs villes en vue de réaliser l'objectif environnemental de la microforêt urbaine, à savoir de réintégrer de la nature en ville. La microforêt urbaine a pour objectif la réappropriation de la nature par les habitants et la co-construction, avec un accompagnement dédié et des professionnels.

C'est une requête que nous renouvelons à cette occasion.

**M. ETCHEGARAY** : Message reçu sur les îlots de chaleur, nous regardons ça. Je ne vois pas de difficulté particulière à satisfaire à votre demande. Donc, nous y répondrons.

Sur les microforêts, à l'avenir, nous nous sommes mis en situation d'ouvrir cela à la concertation de la population.

**M. AGUERRE** : Concernant les microforêts, sur les 12 lieux mis en discussion au sein de la commission présidée par Laurence Hardouin, six ont été retenus. Les représentants de l'opposition étaient présents et nous leur avons aussi demandé de faire des propositions qu'ils n'ont pas faites. Ils ont finalement validé ces six lieux que nous avons choisis ensemble.

En ce qui concerne les deux futurs lieux, il y aura une concertation, en particulier sur le quartier Saint-Esprit où nous avons l'intention de planter une microforêt en cœur urbain. Bien sûr, il y

aura concertation en amont, car cette microforêt sera directement dans le voisinage des résidents.

**Mme HARDOUIN** : Je voulais compléter suite à l'implantation de la microforêt en face de la Fnac.

Si certaines microforêts ont aussi pour objectif d'être destinées aux jeunes publics des écoles, d'autres n'ont pas cet objectif et principalement celle-ci. Je reviens à l'étude sur les îlots de chaleur. C'était justement un point sur lequel il y avait de fortes zones de chaleurs, du fait de routes bétonnées et du grand nombre de parkings alentour.

Le but de cette implantation n'était pas de nature pédagogique, mais visait vraiment de limiter ou d'essayer d'équilibrer un peu les températures par l'implantation d'une microforêt. Donc, cette forêt n'est vraiment pas destinée à être « pédagogique » ou pour des sorties scolaires. Celles qui seront faites intramuros le seront très certainement davantage.

Sur la dernière partie, je n'ai pas envie d'épiloguer sur une construction qui a été faite à proximité et qui, à mon avis, n'a pas contribué à faire baisser l'îlot de chaleur.

**M. ETCHEGARAY** : Avec les explications qui ont été données, nous avons satisfait à l'obligation de compte rendu et répondu aux questions qui ont été posées.

**DONT ACTE**

## **CULTURE et PATRIMOINE**

### **2. Musée Bonnat-Helleu – Chantier des collections – Lot 1 Transport aller-retour Bayonne-Versailles – Avenant n° 1**

**Mme CASTEL** : Dans le cadre du chantier des collections du Musée Bonnat-Helleu, il est proposé de conclure un avenant n° 1 au marché de transport des œuvres conclu avec la société Sendsio selon les éléments figurant en note explicative de synthèse dans l'objectif de mutualiser les transports des œuvres, avec les ateliers publics et les ateliers privés de restauration.

Cet avenant est sans incidence sur la nature des prestations attendues, ainsi que sur le montant maximum du contrat qui demeurent inchangés.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant correspondant.

**M. ETCHEGARAY** : Merci. Je mets le rapport aux voix.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **3. Rénovation et extension du musée Bonnat-Helleu - Lot 02A démolition, Gros-œuvre, fondations-VRD - Avenant n° 3**

**Mme CASTEL** : Dans le cadre du chantier de rénovation et d'extension du Musée Bonnat-Helleu, des équipements de surveillance ont été implantés sur les bâtiments mitoyens afin de garantir leur pérennité.

Les constats opérés sur le bâtiment occupé par SOLIHA conduisent à intégrer des prestations supplémentaires dans le lot 2A, « Démolition, gros-œuvre, fondations et VRD », conclu avec le groupement d'entreprises Eiffage Construction Sud Aquitaine/Keller fondations spéciales ».

Selon les détails figurant en note explicative de synthèse, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer un avenant n° 3 au marché n° 21009 pour un montant de 96 098,62 euros HT.

**M. ETCHETO** : Nous ne prendrons pas part au vote de cette délibération n° 3 ni sur la délibération n° 4.

Simplement une demande. Pourrions-nous avoir communication des autorisations de programmes actualisées ? Les augmentations sont tout de même significatives, pas nécessairement sur tous les dossiers, mais nous demandons l'actualisation de l'autorisation de programmes en question.

Nous formerons la même demande sur la délibération n° 12, sur le chantier de la médiathèque.

**M. ETCHEGARAY** : C'est noté.

Je mets donc cette délibération aux voix. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions en dehors de la non-participation au vote du groupe Ville ouverte.

#### **ADOPTÉ A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES**

Non participation au vote : 7 M. PAULY, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD

### **4. Rénovation et extension du musée Bonnat-Helleu - Signature d'un protocole transactionnel avec l'équipe de maîtrise d'œuvre BLP & associés et autres**

**Mme CASTEL** : Le marché de maîtrise d'œuvre de l'opération de rénovation et extension du Musée Bonnat-Helleu a été attribué à l'équipe BLP devenue BLP & Associés.

Plusieurs circonstances énoncées en note explicative de synthèse ont nécessité une mobilisation supplémentaire des équipes de maîtrise d'œuvre.

Aux termes des négociations menées sur le montant de la rémunération supplémentaire à appliquer, il est demandé au conseil municipal d'approuver la signature d'un protocole transactionnel et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à le signer.

**Mme HERRERA-LANDA** : Nous ne participerons pas au vote sur cette délibération.

**M. ETCHEGARAY** : Je note la non-participation au vote du groupe Ville ouverte et de Bihar Baiona.

Qu'est-il du Monsieur Estéban ?

**M. ESTEBAN** : Pour.

#### **ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES**

**Non participation au vote : 9**, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA (avec mandat), M. ABADIE

#### **5. Musée Bonnat-Helleu - Convention de partenariat culturel et scientifique avec l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP)**

**Mme CASTEL** : Le chantier du musée Bonnat-Helleu intègre une série de fouilles archéologiques obligatoires confiées à l'INRAP (Institut National de Recherches Archéologiques Préventives).

Afin de favoriser la connaissance de l'histoire de la Ville sur l'emplacement du Musée, diffuser les résultats de recherche et sensibiliser tous les publics à l'archéologie préventive, il est proposé de conclure une convention de partenariat avec l'INRAP pour la réalisation d'actions de médiation et de valorisation scientifiques et culturelles.

Il est en ce sens demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention triennale correspondante annexée à la note explicative de synthèse.

Comme je le rappelais en commission Culture et Patrimoine, je voulais simplement indiquer que, dans le cadre des Journées européennes de l'archéologie qui se dérouleront le week-end du 17-19 juin à la maison des associations, une conférence est programmée justement pour revenir sur ces fouilles préventives.

Cette conférence sera proposée par Ludovic Héricotte, responsable des recherches archéologiques à l'INRAP. Le thème de la conférence sera la « Découverte d'un quartier urbain et d'une partie du couvent des Jacobins ». Il s'agit de faire suite au premier chantier de fouilles préventives.

#### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

#### **6. Exposition à l'occasion du centenaire de la mort de Léon Bonnat - Convention de partenariat entre la Ville et le syndicat mixte du Musée basque**

**M. UGALDE** : La Ville de Bayonne, par le biais du musée Bonnat-Helleu, et le Syndicat du musée Basque et de l'Histoire de Bayonne ont décidé de s'associer pour célébrer le centenaire de la mort du peintre Léon Bonnat (1833-1922) et plus particulièrement pour organiser une grande exposition monographique qui se déroulera au Musée basque, du 8 juillet au 31 décembre 2022.

Plus de 80 œuvres seront présentées, provenant de diverses collections publiques et privées françaises, dont près de la moitié prêtée par le Musée Bonnat-Helleu.

Il convient dès lors de fixer le cadre du partenariat entre le Syndicat et la Ville qui donnera lieu à la signature d'une convention bipartite annexée à la note explicative de synthèse.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante.

J'ajoute que, derrière cette convention, il y a vraisemblablement, aussi, un chemin qui s'ouvre pour la collaboration entre ces deux musées.

Vous connaissez l'ambition de la ville de Bayonne sur ce quartier et cette synergie que nous rechercherons, dès que cela sera possible, entre ces deux musées qui, étant aussi proches, n'ont absolument rien à gagner à une concurrence stérile. On sait d'ailleurs que ceux qui, dans d'autres villes, se sont amusés à ce genre de jeu ridicule n'y ont pas gagné grand-chose.

Pour faire simple, il y a un musée de « société » qui est le musée Basque et de l'histoire de Bayonne, et un musée des Beaux-arts face à lui. L'opportunité se présente pour que l'un prenne effectivement le relais de l'autre, compte tenu des travaux qui sont effectués au musée Bonnat-Helleu.

Indépendamment de cette situation, je constate avec beaucoup de plaisir que ces musées ont des choses à se dire, des complémentarités à trouver et vraisemblablement des synergies à rechercher autour d'une seule et même rue d'un même quartier. Je pense que derrière cette expérience qui s'annonce très ambitieuse, car ce sera une exposition de tout premier ordre et d'ailleurs labellisée par le niveau national – excusez du peu – derrière cette expérience donc, il y a la volonté pour les deux musées de cheminer ensemble en respectant le « chemin » de chacun et sa vocation première.

Il faut dire aussi que plusieurs visées sont recherchées par cette exposition sur Bonnat et je tiens à les rappeler. L'ambition est telle qu'elle mérite qu'on s'y arrête quelques instants. On retrouvera d'abord la chronologie exacte de la vie de Bonnat : Madrid, Bayonne, Paris, de la formation au début. On sait ce que Bonnat doit à sa ville pour que cette formation ait eu lieu. La section 2 sera consacrée aux « Plaisirs de l'Italie », car on sait que c'est un univers dans lequel Bonnat a aussi excellé. Section 3 : « L'histoire et le sacré ». Section 4 : « L'Orient : entre expérience et mémoire ». Section 5 : « Le portrait : entre apparats et intimité ».

À cet égard, je rappelle le portrait iconographique de Victor Hugo sera là, avec celui d'Alexandre Dumas et bien d'autres grands de cette III<sup>e</sup> République. Nous aborderons ensuite le défi des grands décors. On sait que le Palais de justice de Paris, par exemple, a largement été assuré par le talent de Bonnat. Puis, nous reverrons « Les visages de la III<sup>e</sup> République » de façon plus générale, ainsi que l'atelier de Léon Bonnat, pour aller un peu plus sur son intimité, jusqu'à d'ailleurs ses habitudes vestimentaires qui vont surprendre, puisque Bonnat est aussi un homme particulièrement élégant.

Donc, je pense que c'est vraiment la façon de faire le tour de l'œuvre, mais aussi de la personnalité incroyable de ce grand monsieur de la vie culturelle (j'allais dire « bayonnaise », mais ce serait réducteur), de la vie nationale, mais qui n'a jamais oublié d'où il venait, et ce

jusqu'au dernier jour de sa vie où il a su se retrouver dans cette ville qu'il aimait tant, qu'il n'a jamais oublié ; comme il n'a jamais oublié l'effort municipal sans lequel il n'aurait certainement pas connu cette carrière nationale.

Il y a là vraiment un bel enjeu et une très grande exposition en perspective au Musée basque et de l'Histoire de Bayonne pendant tout l'été, mais aussi jusqu'au mois de décembre, car nous allons aussi au-devant de publics empêchés, de publics scolaires, autant de publics qui ne dégagent pas forcément de la masse des estivants, mais qui aussi droit à l'accès à ce type d'exposition.

**M. ETCHEGARAY** : S'il n'y a pas de questions, je mets cette délibération aux voix. Y a-t-il des abstentions ou des votes contre ?

#### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

#### **7. Musée Bonnat-Helleu - Rémunération des auteurs des essais et notices du catalogue « Léon Bonnat, peintre (1833-1922) du Pays basque à Victor Hugo »**

**M. ETCHEGARAY** : Il est important de rappeler qu'un catalogue de 272 pages sera spécialement édité pour cette exposition et sera en quelque sorte la mémoire de cette exposition historique.

**M. UGALDE** : En effet, c'est vraiment la vocation première de ce catalogue que de contextualiser l'exposition dont il ne faut pas simplement en faire un grand coup, un beau coup prestigieux, mais faire en sorte qu'elle marque l'histoire de notre ville. Grâce à ce catalogue, nous saurons à quoi nous référer en fonction des éléments qui nous passionneront le plus durant cette visite.

L'exposition « Léon Bonnat, peintre (1833-1922) du Pays basque à Victor Hugo », s'accompagnera donc de la publication d'un catalogue. Les essais et notices sont rédigés par quatre auteurs extérieurs.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver les rémunérations de ces auteurs selon détails précisés en note explicative de synthèse.

**M. UGALDE** : Je précise que les auteurs mis à contribution ne sont pas des moindres, à l'image de l'équipe-cadre de Versailles.

#### **ADOPTÉ A L'UNANIMITE**

#### **8. Musée Bonnat-Helleu - Convention de partenariat avec le Centre Hospitalier de la Côte basque (hôpital de jour Orok Bat) et le musée basque et de l'histoire de Bayonne**

**M. UGALDE** : Dans le droit fil de ce que disais sur la durée de l'exposition. Nous oublions l'été, le coût, le prestige et les médias et allons au-devant d'une vraie médiation culturelle.

Dans le cadre de l'exposition « Léon Bonnat peintre (1833-1922) du Pays basque à Victor Hugo », le musée basque et de l'histoire de Bayonne et le musée Bonnat-Helleu proposent

une activité de médiation culturelle avec le Centre Hospitalier de la Côte basque (hôpital de jour Orok Bat).

Il s'agit d'un atelier d'écriture devant déboucher sur une soirée de restitution avec le musicien Jesus Aured.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention tripartite de partenariat annexée à la note explicative.

**M. ETCHEGARAY** : Y a-t-il des abstentions ou des votes contre ?

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **9. DIDAM - Exposition de Véronique de Viguerie**

**M. UGALDE** : L'exposition estivale du DIDAM, présentée du 1er juillet au 25 septembre 2022, sera consacrée au travail de Véronique de Viguerie, photo reporter de guerre multi primée.

Ce choix de programmation correspond à une volonté de proposer un éclairage sur une école photographique de l'actualité et de la narration, non dénuée d'une démarche esthétique. Un programme de médiation culturelle accompagnera cette exposition dont le budget s'élève à 30 000 euros.

Au vu des éléments figurant en note explicative de synthèse, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les contrats et conventions amenés à être établis pour la mise en œuvre de ce projet.

Sur la démarche esthétique, même si cela pourrait surprendre, il se trouve que l'on peut traiter de situations catastrophiques tout en le faisant, malgré tout, sous l'angle d'un vrai travail de photographe, à condition bien entendu que les univers que l'on aborde soient respectés et que l'esthétisme ne soit pas au rendez-vous de ce qui doit être avant tout un documentaire et de l'information.

J'ai beaucoup veillé à cela, car il en va aussi d'une question de dignité pure et simple.

**M. ETCHEGARAY** : Y a-t-il des abstentions ou des votes contre ?

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **10. Festival Paseo - Édition 2022**

**M. UGALDE** : Je me permets ici de rappeler que, pour cette proposition comme pour la précédente, ces initiatives seront entourées de gratuité et surtout en été. Je le souligne, car on peut tout de même se réjouir des choix opérés par la ville de Bayonne en matière de proposition culturelle.

Le festival Paseo contribue à l'attractivité culturelle et à l'animation de la Ville au sortir des Fêtes traditionnelles. Festival pluridisciplinaire privilégiant la musique et la participation d'artistes professionnels de notre territoire, Paseo se déroule plus particulièrement dans l'espace public. Son accès est gratuit pour tous les publics.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions à intervenir et contrats nécessaires à la mise en œuvre de cette manifestation dotée d'un budget de 90 000 euros.

Je rappelle que nous partageons tous le constat que notre ville connaissait une forme de dépression après les fêtes de Bayonne, parfois un peu trop partagée par quelques professionnels de « nos terrasses » qui avaient tendance à prendre des vacances un peu rapides. En l'espèce, on reste sur « le pied de guerre » et mobilisés, parce que l'été le mérite, avec une proposition culturelle intervenant juste après les fêtes de Bayonne.

À noter également que 90 % des acteurs, danseurs, musiciens sollicités sont de notre région, au sens le plus territorial du terme. Nous savons qu'ils ont besoin, plus que jamais aujourd'hui, de l'appui de la chose publique, car ils ont traversé, avec le ou la Covid, une période particulièrement ingrate et le mot est faible pour certains d'entre eux.

**M. ETCHEGARAY** : Y a-t-il des abstentions ou des votes contre ?

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**11. Établissement public de coopération culturelle (EPCC) du Sud-Aquitain - Convention financière de participation au plan pluriannuel d'investissement 2020 - 2024**

**M. UGALDE** : Nous étions dans l'acuité du sujet encore ce matin à la sous-préfecture, Monsieur le Maire, et nous veillerons bien sûr à ce que ce plan se mette en œuvre dans la temporalité nécessaire.

L'établissement public de coopération culturelle (EPCC) du Sud-Aquitain s'est doté d'un plan pluriannuel d'investissement (PPI) évalué à 778 436,64 euros pour les années 2020 à 2024.

Il est proposé que la Ville de Bayonne participe à hauteur de 63 589,43 euros jusqu'en 2023.

Pour ce faire, il est nécessaire de formaliser un accord par la conclusion d'une convention financière, étant entendu qu'un avenant à la convention sera conclu pour déterminer le niveau de participation en 2024.

Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver les termes de la convention annexée à la note explicative de synthèse et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

**M. ESTÉBAN** : Mon intervention sera très courte.

Je m'inquiète de la question de la billetterie dont je sais qu'elle est aussi une préoccupation d'Yves Ugalde.

Les demandeurs d'emploi bénéficiaires de minima sociaux, les détenteurs de la carte Déclit, les personnes ayant un quotient familial inférieur à 700 euros, bénéficient d'une carte d'adhérent à tarif réduit. Or cette carte d'adhérent à tarif réduit sur un certain nombre de spectacles de qualité s'applique sur des tarifs d'entrée qui, eux, ne sont pas si réduits. En clair, pour aller voir Ibrahim Maalouf dans une ville voisine, l'adhérent réduit paie 28 euros, contre 35 euros pour l'adhérent classique.

Chacun sait que les personnes en situation précaire ne vont pas seules aux spectacles, qu'elles ont aussi des familles, qu'elles vivent en couple. En somme, on arrive très vite à 60 euros de billets. Alors il ne faut que s'étonner que, dans beaucoup de spectacles, on trouve une certaine population active de quaranténaires/cinquanténaires et que dans d'autres spectacles, comme ici au théâtre lorsqu'on y va, on y retrouve massivement des « retraités à cheveux blancs » ayant relativement les moyens.

Je souhaiterais donc que dans le cadre d'une négociation avec la Scène nationale, il y ait une réelle réflexion sur la tarification et que l'on prenne exemple sur Saint-Sébastien. Lors de La Quincena Musical, il était possible d'aller voir *Le messie* de Haendel interprété par l'orchestre national d'Euskadi pour 15 euros. Donc, je crois qu'il est largement temps que nous ayons une réflexion avec un organisme qui est un organisme de service public pour rendre un service au public sans exclusive.

**M. UGALDE :** À souligner que Saint-Sébastien a aussi un opéra, Victoria Eugenia, où il n'est pas rare de payer sa place 450 euros pour de grands opéras. Fort heureusement, la situation n'est pas comparable à celle de Bayonne sur ce plan.

Quand on fait des comparaisons, il faut aller jusqu'au bout et savoir que Saint-Sébastien fait aussi des choix de prestige et d'attractivité internationale dont nous n'avons pas l'obsession ici.

Le deuxième élément important, puisque nous parlons de villes voisines, est que nous n'avons pas beaucoup à rougir de ce qui a été mis en place. À Bayonne, on va aux spectacles dans des conditions financières absolument exemplaires. J'ai l'exemple de quatre ou cinq vedettes dont les prestations se sont succédées dans des villes proches et amies, en moins d'un mois et demi, avec un différentiel de 15 euros au profit de ceux qui se sont rendus aux spectacles de Bayonne. Pour les familles, tout cela est très important et Bayonne milite constamment pour ce type de propositions.

Nous en sommes donc à la négociation avec la Scène nationale, avec des contributeurs divers et variés et nous devons effectivement partager ce type de négociations. Nous avons plusieurs fois évoqué le sujet en conseil municipal, comme celui de « l'allègement » des communications afin qu'elles soient plus compréhensibles et plus saisissables par tous ; par le plus grand nombre en tous cas. Donc, nous sommes vraiment conscients de ces deux objectifs.

Nous y travaillons et cela fait effectivement partie de la renégociation, assez dure, que nous sommes en train de mener avec les autorités de la Scène nationale. Nous cheminons dans le bon sens et nous travaillons à ce type d'objectifs, car c'est aussi la mission de la Scène nationale que de répondre à ce type de demandes de la Ville : médiation culturelle, scolaire, les personnes d'un certain âge. Beaucoup de cibles sont aujourd'hui travaillées par la Scène nationale dans ce sens.

**M. ETCHEGARAY :** Y a-t-il des abstentions ou des votes contre ?

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**12. Restructuration-extension médiathèque centrale de Bayonne - Marché maîtrise d'œuvre - Complément de rémunération - Avenant n° 4**

**M. UGALDE** : Au vu des circonstances énoncées en note explicative de synthèse ayant entraîné des prestations supplémentaires, il est proposé d'attribuer un complément de rémunération d'un montant de 11 000 euros HT au bénéfice de l'équipe de maîtrise d'œuvre de l'opération de restructuration-extension de la médiathèque centrale.

Il est en ce sens demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec l'équipe Deshoulières un avenant n° 4 au marché n° 18130.

**M. ETCHEGARAY** : Y a-t-il des abstentions ou des votes contre ?

Je note que M. Estéban est pour et que les groupes Bayonne Ville ouverte et Bihar Baiona ne participent pas au vote.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES**

**Non participation au vote : 9**, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA (avec mandat), M. ABADIE

**13. Médiathèque - Signature de la charte du Plan de Conservation partagée des périodiques en Aquitaine (PCAq) et de la convention pour le signalement des collections dans le catalogue SUDOC (Système Universitaire de Documentation pour les publications en série)**

**M. UGALDE** : Depuis 1995, la Médiathèque participe activement au Plan de Conservation partagée des périodiques en Aquitaine (PCAq) dont l'objectif est de répartir la charge de la conservation des magazines, revues et journaux sur plusieurs bibliothèques et centres de documentations du territoire régional.

Une convention de signalement et de gestion de ces collections dans le catalogue SUDOC (Système Universitaire de documentation pour les publications en série) est signée tous les 5 ans par les différents participants et l'Université de Bordeaux, gestionnaire du Plan de Conservation. La dernière convention ayant pris fin en 2021, une nouvelle doit donc être signée pour la période 2022-2027.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante, ainsi que la charte d'adhésion au plan de conservation partagée des périodiques en Aquitaine annexée à la note explicative de synthèse.

J'ajoute que la médiathèque se situe parmi les deux ou trois médiathèques aquitaines de référence sur le sujet du PCAq.

De plus, par cette charte, on arrive enfin à de la complémentarité et pas à des querelles de clocher sur des conservations de documents qui sont les mêmes à 5 kilomètres de distance ; je dis « enfin », car cela n'a pas été de tout repos. Il reste qu'aujourd'hui, nous sommes dans cette logique et elle est acquise par tous.

**M. ETCHEGARAY** : Y a-t-il des abstentions ou des votes contre ?

## ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### **14. Vente du livre « Vikings de Bayonne - la légende de Saint Léon »**

**M. ETCHEGARAY** : Ce rapport porte à nouveau sur un projet éditorial, le troisième de la soirée, en l'occurrence, si on y intègre le catalogue sur l'exposition Bonnat.

**M. UGALDE** : Je rappelle que ce projet est porté par deux Bayonnais, incontestablement bayonnais, que sont Michou Padrones pour l'illustration et Koldo Robles pour la rédaction.

Selon les conditions exposées en note explicative de synthèse, la Ville de Bayonne souhaite proposer à la vente au grand public l'ouvrage « Vikings de Bayonne - la légende de Saint Léon ».

Il est dans ce cadre demandé au conseil municipal d'autoriser la vente de cet ouvrage au tarif fixé par l'éditeur, soit 29 euros l'unité et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions à intervenir en ce sens avec le syndicat mixte du Musée Basque et de l'histoire de Bayonne et l'Office de tourisme.

Je m'empresse de dire que ce livre était attendu. Je dirais même « très » attendu par tous les Bayonnaises et Bayonnais qui, lors des repas familiaux, ont parfois droit à des aventures du Saint patron de la ville qui n'en finissent pas d'évoluer. De mon souvenir, les versions que mon père élaborait étaient finalement très variables selon le moment du repas.

Tout cela pour dire qu'il est quand même temps qu'entre la légende et les faits historiques, nous arrivions à des éléments palpables et tangibles qui nous permettent de reconnaître ce qui relève de la légende et ce qui relève effectivement de l'histoire du Saint patron de la ville. Koldo s'y est beaucoup affairé. Cela fait trois ans qu'il y travaille, avec l'esprit de logique qu'on lui connaît. C'est un rationnel. Nous pouvons lui faire confiance pour ne pas trop s'enthousiasmer de spirituel facile. Il a beaucoup travaillé sur les faits et c'est tout l'intérêt de cet ouvrage.

**M. ETCHEGARAY** : Sur les « faits » d'une légende...

**M. UGALDE** : Nous n'allons pas ouvrir le débat aujourd'hui, Monsieur le Maire.

**M. ETCHEGARAY** : Je plaisantais.

Y a-t-il des abstentions ou des votes contre ?

## ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### **DÉVELOPPEMENT URBAIN**

#### **15. Îlot 14 - Acquisition de lots de copropriété sis 13 rue Port de Castets - Convention de portage foncier avec l'Établissement Public Foncier Local (EPFL) Pays basque**

**M. LACASSAGNE** : Dans le cadre de la poursuite de la requalification de l'îlot 14 inscrite dans la convention PNRQAD, un projet de restructuration est envisagé à l'échelle de plusieurs immeubles dont le n° 13 rue Port de Castets.

Afin de mener à bien ce projet, des acquisitions de lots de copropriété ont été réalisées par l'EPFL Pays basque pour un montant total de 171 000 euros.

Il est par conséquent demandé au conseil municipal d'accepter les modalités d'intervention de l'EPFL Pays basque et notamment les conditions de portage décrites en note explicative de synthèse et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de portage à intervenir avec cet établissement ainsi que tous les documents nécessaires à son application.

Je précise qu'une première intervention publique a été réalisée par HSA, au 26 et 38 rue de la Salie.

Il convient désormais de poursuivre le traitement de sites-îlots. Cette opération a notamment pour objectif de remettre sur le marché des logements vacants et de créer des appartements de plus grandes superficies.

**M. ETCHEGARAY** : Dont nous avons besoin.

**M. ESTÉBAN** : C'est effectivement pour du logement social et il ne me viendrait pas à l'idée de critiquer, bien au contraire. Je crois qu'il faut accompagner toute initiative municipale en faveur du logement social.

Je voudrais quand même profiter pour aborder des questions de politique générale et sur le logement en particulier, à la veille d'un forum qui se tiendra samedi prochain et auquel certains d'entre vous participeront certainement.

Dans ces délibérations comme dans d'autres, nous sommes dans une gestion d'opportunités. Tant mieux s'il y a des opportunités d'achats et de ventes et que par l'intermédiaire d'un outil créé il y a quelques années, l'EPFL (qui doit être développé), on puisse acheter des lots pour les transmettre ensuite à un organisme HLM de façon à créer du logement social. C'est le principe général.

Toutefois, cela n'indique pas une stratégie globale de logement social à Bayonne. On ne peut pas se satisfaire, M. Lacassagne, de pourcentages sur le nombre de logements sociaux lancés « à la cantonade » dans la presse. Cela ne suffit pas. Malgré les efforts que vous réalisez, nous avons besoin d'une meilleure visibilité. Il nous faut des éléments de réflexion pour comprendre la stratégie réelle, notamment concernant le logement en location et en particulier la location en précarité (PLAI).

N'oublions quand même pas que, selon les chiffres de la CAPB, 17 % de la population de Bayonne vit sous le seuil de pauvreté, dont une grande partie de jeunes et de familles monoparentales.

Je rappellerai des successeurs. Nous pourrions remonter au Polo avec Delay, à la ZUP avec Jean Grenet, ou encore à la rénovation des Hauts-de-Sainte-Croix, soit à des choses qui ont véritablement marqué une stratégie globale municipale. C'était en période de crise et nous sommes en période de crise. Nous vivons une période historique de crise économique et forcément de crise du logement. Certains points sont soulevés par des collectifs ou des associations de Bayonne.

Monsieur le Maire, un collectif regroupant huit organisations municipales, politiques et citoyennes, ainsi que certains élus qui y sont membres actifs, vous a sollicité pour un rendez-vous concernant le quartier Paulmy où des HLM font sincèrement défaut. Ce quartier n'en est pas pourvu et on ne peut pas uniquement se contenter d'une vision globale et chiffrée, M. Lacassagne.

Je souhaiterais que ce collectif obtienne une réponse favorable pour un rendez-vous et au moins d'entamer un dialogue, une rencontre, une discussion sur une problématique qui nous concerne tous. Vous serez au forum de samedi et nous aussi. Donc, nous partageons des choses. Nous étions à la manifestation du 20 novembre à Bayonne pour le logement et pour le logement social, ensemble. C'est ensemble qu'il faut que nous avancions sur cette thématique et qu'il faut que l'on soit aussi écouté.

**M. LACASSAGNE** : J'entends ce que vous dites dont tout n'est pas négatif.

Comme indiqué à plusieurs réunions, notre stratégie sur l'habitat ne repose pas uniquement sur la rénovation du centre ancien. Bien sûr, c'est une grande difficulté, surtout quand on voit qu'avec le PNRQAD, il faudra presque trois mandats pour rénover 80 logements (nous avons commencé en 2011 et terminerons en 2024-2025), avec presque 10 millions de fonds publics dont la moitié est financée par la Ville. C'est donc pour la Ville.

Nous avons effectivement des opportunités dans le centre ancien. Nous avons fait un repérage d'immeubles, mais il est vrai qu'il est assez difficile de travailler dans le centre ancien, car nous y procédons « à la petite cuillère » et que cela coûte extrêmement cher. La volonté de la Ville est aussi de restructurer tous ces immeubles. Nous en avons repéré un certain nombre dont nous ferons l'acquisition dès que l'opportunité se présentera.

Notre stratégie globale de l'habitat repose à la fois sur la réhabilitation du centre ancien, mais également sur Saint-Esprit. Nous aurons une délibération pour l'acquisition du 70 rue Maubec, comme nous l'avons fait (pour les numéros 4 et 14 de mémoire).

Cette stratégie vise aussi à la réhabilitation des immeubles, notamment à travers HSA et toutes les opérations de requalification. Lorsque l'on possède des immeubles, il faut aussi savoir les mettre au goût du jour de façon à ce que les gens puissent y rester. Il faut faire avec les nouvelles normes liées au dérèglement climatique, lesquelles supposent d'apporter de nouvelles solutions.

Je ne vous rappelle pas toutes les opérations d'ensemble que nous avons faites, dont la plus emblématique sur les Hauts-de-Bayonne, soit plus de 190 millions d'euros de travaux, pour réhabiliter un ensemble de logements et faire de la mixité. Je ne vous rappelle pas non plus Caradoc ni toutes les opérations que nous avons engagées, comme celle sur le Prissé où nous aurons 350 logements dont 45 % de logements sociaux, ce qui n'est pas rien. Cela permet à la fois de créer le logement social que l'on souhaite tout en encadrant les prix des sorties.

Nous allons également enclencher l'opération de La Citadelle, la démolition et la reconstruction et là aussi, nous allons créer un peu plus de logements. D'autres opérations de réhabilitation sont en cours, que ce soit Cam de Prats ou Les Murailles, etc.

Il ne suffit pas d'acquérir des lots de copropriétés dans le centre ancien, encore faut-il maîtriser le foncier. Nous travaillons actuellement avec HSA sur différents fonciers et différentes opérations. Je pense au quartier Saint-Esprit où nous avons aussi des veilles foncières, où nous avons acquis et où nous avons des recours sur ces préemptions pour créer aussi du logement social.

Vous voyez, c'est tous ces moyens-là que nous nous donnons comme objectif.

Aujourd'hui, nous atteignons 28 % de logements sociaux et j'aurais bien aimé que toutes les villes du Pays basque en fassent autant. Je ne sais pas si elles y arriveront, mais nous y arriverons. Nous nous sommes donnés pour objectif de dépasser ces 28 % de logements sociaux. 28 %, c'est forcément un nombre, mais derrière, il y a des hommes et des femmes qui attendent aussi du logement social et nous sommes bien d'accord sur ce point.

**M. ETCHEGARAY** : Tout est dit.

C'est difficile à entendre peut-être, mais cette ville a historiquement toujours satisfait ses obligations en termes de logements sociaux. La loi ayant introduit cette obligation de logements sociaux, que l'on doit à un ministre communiste qui s'appelle Gayssot, avait été promulguée en 2000. Dans un premier temps, l'obligation de logements sociaux était fixée à 20 %, puis à 25 % dans un second temps. Le gouvernement sortant a maintenu ces obligations. Beaucoup de partis politiques ont voulu détricoter cette loi sans y parvenir et heureusement, parce qu'il faut continuer à maintenir cette pression.

Quand vous dites que nous sommes devant une situation « catastrophique », je partage totalement votre analyse. Toutefois, ramenée à la ville de Bayonne, on ne peut pas dire que le docteur Henri Grenet n'ait pas été visionnaire sur le sujet lorsqu'au début des années 60 et jusqu'à la construction de la ZUP en 1969, il rejoignait l'objectif de zones à urbaniser en priorité. C'était une opération exceptionnelle que le gouvernement de l'époque avait décidé d'engager et la ville de Bayonne, par le docteur Henri Grenet, avait fait le choix de s'y inscrire. Nous avons ainsi pu accueillir tous ceux qui, par l'effet de la décolonisation, de l'exode rural, tous deux additionnés, sont venus dans notre ville.

Lorsque vous rencontrez ces gens lors des porte-à-porte que nous faisons les uns et les autres à l'occasion des campagnes et que vous rencontrez celles et ceux qui habitent sur les Hauts de Bayonne ou dans les résidences Breuer (nous avons décidé de les qualifier ainsi, car la ZUP n'existe plus depuis la fin des années 60, puisque c'était une procédure d'urgence), vous constatez que, pour la plupart d'entre-elle, cette population n'a pas changé. Elle est restée là. Il est vrai que le seuil de précarité désormais atteint par cette population des Hauts-de-Sainte-Croix n'est pas de 17 %, mais au-delà de 60 %. Plus de 60 % des gens qui habitent les résidences Breuer ont atteint le seuil de précarité.

Heureusement que nous avons ici une ville qui essaye, *via* le CCAS, chaque fois que des voyants s'allument, d'intervenir auprès de ces personnes en versant des prestations qui sont indispensables pour permettre à ces populations de continuer à vivre parmi nous.

Sans doute que ce n'est pour ne pas avoir à payer ce prix, qui est un prix fort pour une ville, que beaucoup de communes n'ont pas voulu s'inscrire dans cette logique. « Surtout pas de ZUP chez moi ! », combien de fois l'ai-je entendu ?

J'ai présidé la société HLM Habitat Sud Atlantique pendant 11 ans. Aux maires de la périphérie bayonnaise auxquels je proposais parfois que l'on vienne (Habitat Sud Atlantique) construire un certain nombre de logements sociaux, sachant que ces communes comptaient une proportion de personnes éligibles au logement social de l'ordre de 65 à 70 %, on me répondait : « Surtout pas de ZUP chez moi ! »

Or dans cette ville, on se réjouit d'avoir cette diversité de population, cette richesse culturelle. Je sais que nous partageons cet avis, les uns et les autres. On est tous de cet avis. Seulement, Bayonne est seule, très seule.

Quand les villes et les villages qui nous entourent sont à 7 % de logements sociaux, 10 %, 12 ou 14 % (je parle des villes qui ont l'obligation de construire, le seuil étant de 3 500 habitants), on constate que personne ne dépasse le seuil de 14 % autour de nous ; à l'exception peut-être de la ville de Saint-Jean-de-Luz qui dépasse les 20 % de logements sociaux. Donc, ce qui est possible à Saint-Jean-de-Luz, qui est une ville attractive pour autant que je sache, devrait l'être ailleurs.

Nous vivons aujourd'hui, Monsieur Estéban, un vrai problème qui est celui de mixité sociale. Là aussi, nous partageons les mêmes idées.

Il faudrait que l'on puisse partager, malgré tout, non seulement les logements sociaux, mais des logements sociaux qui s'adressent aussi à une population en difficulté.

Il y a logement social et logement social.

Depuis qu'on a inventé un modèle tout à fait intéressant, celui du BRS (bail réel solidaire), que nous l'avons prévu dans notre PLH comme étant une possibilité, on voit beaucoup de villes bien mieux disposées à faire du BRS plutôt que du PLAI. J'ai pris deux exemples extrêmes : le logement pour les classes moyennes et le logement pour les familles en grande difficulté ; le « I » ne PLAI signifiant « insertion » comme chacun sait.

La ville de Bayonne, comme ville-centre, se trouve au milieu de tout ça, avec les obligations morales et politiques d'une ville-centre. M. Lacassagne sait bien qu'il y a beaucoup à faire pour l'avancement du PLH, au moment du diagnostic, pour dire à nos collègues et amis qu'il faut que nous nous y mettions tous.

Si la ville de Bayonne continue dans les programmes à venir, je pense au Prissé où nous aurons un total de 350 logements, confiés à Habitat Sud Atlantique... Quand vous dites qu'on est encore un peu dans le « coup par coup », il n'y a pas ici d'opérations d'envergure qui ne soit sous maîtrise publique. Ça, c'est Bayonne. La ZUP était d'ailleurs une opération sous maîtrise publique et nous continuons sur cette voie. Nous considérons effectivement que sans maîtrise publique des opérations, nous n'en sortirons pas.

Si comme président de la communauté d'agglomération du Pays basque, je plaide pour la création d'une société publique locale d'aménagement avec nos collègues (laquelle est

quasiment en place), c'est pour faire en sorte que nous puissions anticiper le plus possible. Si nous ne prenons pas les choses à la base, sachant que nous avons déjà pris beaucoup de retard au global (pas spécifiquement à Bayonne d'ailleurs), on n'y arrivera jamais.

Ce que je dis pour l'habitat est tout aussi vrai pour l'économie et l'emploi. Il faut avoir des réserves foncières suffisantes. Il y a 48 heures, nous avons un débat un peu complexe à la communauté d'agglomération et je termine là-dessus.

Nous ne sommes pas tous sur la même longueur d'onde. Je ne fais pas le procès de mes collègues. Simplement, je suis très soucieux de la situation dans laquelle nous sommes.

Ce que nous vivons avec les meublés du tourisme est extrêmement inquiétant. Nous sommes actuellement en procès devant le tribunal administratif, pour une décision qui surviendra vraisemblablement lundi. Que dira-t-on de la mesure de compensation que nous sommes parvenus à voter à la communauté d'agglomération ? Je ne le sais pas.

Pourtant, on n'est que sur l'une des briques. Il y en a bien d'autres : l'encadrement des loyers ou la fiscalité qu'il faut réformer. J'interpelle les parlementaires chaque fois que nécessaire, figurez-vous. J'étais l'autre jour sur un plateau de radio nationale avec Madame Wargon, ancienne ministre du Logement, pour défendre la révision de la fiscalité sur le logement en France et la suppression de tous les avantages fiscaux pour les meublés du tourisme, sans quoi nous n'en sortirons jamais.

Si nous parvenons à faire passer la réforme dont je viens de vous parler, 10 à 12 logements reviendront sur ce que j'aurais tendance à appeler « le marché ordinaire », le marché des « gens ordinaires », justement, c'est-à-dire ceux auxquels nous voulons nous adresser.

Je reconnais que le sujet complexe.

Vous prenez l'exemple de cette délibération qui vise à une sorte de « couture » à l'intérieur du centre historique et ce n'est certainement pas de là que nous allons sortir beaucoup de logements. Mais toutes les opérations que présente ici M. Lacassagne, au travers du PNRQAD ou dans les opérations de diverses natures, portent toujours sur des logements qui vont sortir pour des populations qui sont celles auxquelles nous voulons nous adresser les uns et les autres.

Donc, nous ne sommes pas en désaccord.

Nous sommes simplement en train de dire que la situation est grave et que nous partageons ce point de vue.

Je ne suis pas certain que la politique menée dans cette ville depuis les années 60 soit la plus mauvaise, bien au contraire. Les chiffres sont là pour le dire. Il ne s'agit pas de s'enorgueillir de nos 28 % de logements sociaux, car ce n'est pas suffisant. Si dans les opérations d'envergure que nous sommes en train de mener, nous exigeons 45 % de logements sociaux, c'est justement parce que nous considérons qu'il faut être plus près de 30 % que de 25 %.

Le législateur vient d'accorder quelques années supplémentaires aux communes qui ne sont pas encore à jour pour satisfaire cette obligation. Je ne suis d'ailleurs pas certain que c'était

une bonne chose que de donner un temps supplémentaire à ces communes qui sont tout de même informées de cela depuis 2000. Il n'y a que 22 ans, me direz-vous.

**Mme BROCARD** : Sans rentrer dans le débat du PLH que nous avons, nous partageons bien sûr tout cela.

Vous vous exprimez aussi en tant que président de l'agglomération du Pays basque et le PLH a été conçu à cette échelle, mais il convient de rappeler les ambitions que vous avez fixées pour Bayonne.

C'est bien de dire que la politique de Bayonne depuis les années 60 nous permet aujourd'hui d'atteindre les 28 %, mais l'objectif que vous avez fixé et que vous souhaitez que l'on valide, était bien celui d'une baisse.

Autrement dit, Bayonne va désormais arrêter son ambition, qu'elle a toujours eue justement, pour baisser de 28 à 25 %. C'est ce que vous avez annoncé, toujours en nous expliquant que nous allions nous arrêter et que c'était aux autres d'y aller.

Non. Il ne faut pas que l'on s'arrête.

Il faut que l'on continue à être la ville qu'on est et la ville populaire qu'on aime. Il faut s'attaquer aussi à cette question de mixité urbaine. Vous n'avez pas forcément répondu à une partie de la question posée, bien que vous l'avez sous-entendu en rappelant que, dans les Hauts-de-Bayonne et notamment les Hauts-de-Sainte-Croix, il existait un certain nombre de gens en situation de grande précarité dans un même secteur. C'est aussi une vraie problématique à laquelle Bayonne ne doit pas échapper ou se contenter de ce qui a été fait. Il faut continuer et pourquoi ne pas viser les 28 ou les 30 %. Ne nous arrêtons pas. C'est aussi important.

Le PNRQAD est effectivement un bel outil, un outil public et il s'agit en l'occurrence d'une opération programmée que nous faisons dans le centre historique. Nous aurions pu la faire dans d'autres quartiers.

Le logement, c'est compliqué. Ne laisser que le privé le gérer est embêtant. On se rejoint sur ce point. Il faut que la collectivité maîtrise et s'implique au maximum. Ne baissons pas nos ambitions et attaquons-nous à la mixité urbaine.

S'agissant des meublés touristiques, je regrette de constater que, dernièrement, on n'ait jamais autant fait de publicité pour Bayonne, que l'on n'ait jamais autant donné la priorité à l'accueil des touristes. On en fait une publicité comme jamais. J'aimerais bien, un jour, que l'on se pose la question du lien de cause à effet qu'il peut y avoir. Derrière, on se retrouve avec des difficultés comme on peut malheureusement les constater de plus en plus et de jour en jour.

Vis-à-vis de ce qui a été voté à l'agglomération, Bayonne s'en sort bien, parce qu'on est une ville étudiante et que le dispositif adopté ne concerne pas les baux étudiants et donc les meublés qui se libèrent l'été.

Nous aurons l'occasion d'en reparler, j'imagine.

**M. ESTÉBAN** : J'aurais une question complémentaire.

Vous évoquez très justement la question de la centralité de Bayonne. Bayonne n'est pas qu'une ville populaire, car comme vous l'avez dit, 40 % des actifs de la région y travaillent. Dans ce contexte, il est assez logique que l'on soit bien au-delà des 30 % de logements sociaux.

Au niveau de la CAPB, c'est 70 % des personnes qui peuvent prétendre à un logement social, soit dans le cadre de location et dans celui de la précarité avec le PLAI, mais également pouvant aller jusqu'à l'acquisition sociale avec le BRS dont nous parlerons peut-être tout à l'heure.

J'aurais une question sur le quartier Saint-Étienne. Si on se promène à Saint-Étienne (c'est quand même mieux en vélo), sur deux kilomètres, on constate qu'il y a quatre projets immobiliers.

Parmi ces quatre projets, combien y a-t-il de logements sociaux ? Il s'agit d'opérations immobilières privées assez gigantesques et qui transforment complètement le quartier Saint-Étienne.

**M. ETCHEGARAY** : Si vous voulez fournir des logements sociaux, il faudra construire. Parce que j'entends les mêmes qui disent qu'il ne faut « surtout pas bétonner » et pour ma part, je ne sais pas comment on fait des logements sociaux sans matériaux de construction. Je le dis, parce qu'il y a une forme d'antienne, dans certains milieux politiques locaux, qui est particulièrement difficile à entendre.

**Mme HERRERA-LANDA** : J'aurais juste une remarque.

Nous venons de parler de mixité sociale au moment où les prix de l'immobilier s'envolent partout en France et à Bayonne également. Si on regarde les prix des appartements, en faisant les vitrines des agences immobilières, ils illustrent ce qu'on peut appeler une « gentrification » et surtout par l'exclusion de certaines catégories, ou alors la concentration extrême sur certains quartiers.

On peut se féliciter qu'il y a des rénovations en centre-ville où cohabitent des publics très différents, ce qui est une très bonne chose, mais il y a aussi un enjeu d'exclusion de certaines catégories sociales de Bayonne si nous ne sommes pas encore plus ambitieux et je rejoins les propos tenus tout à l'heure. Le chiffre de 25 % n'est peut-être pas suffisant pour maintenir cette mixité sociale dont chacun s'honore.

**M. LACASSAGNE** : Je pense que nous sommes aussi tous d'accord sur le fait que Bayonne est une ville de confluence et de mixité et que c'est aussi notre ADN.

Nous avons effectivement annoncé certains chiffres au moment où certains nous attendaient en se demandant « Peut-être que Bayonne va en faire un peu plus que moi », pour que certaines villes en fassent alors un peu moins. Nous savions lorsque nous vous avons donné ces éléments, avec Monsieur le Maire, que nous serions sur des chiffres bien supérieurs.

Nous nous attelons quand même à faire des projections. Aujourd'hui, nous travaillons à ce PLH en nous projetant déjà sur le prochain, car il faut penser à demain. Nous nous y préparons également, à demain, avec des opérations d'aménagement. Des opérations d'aménagement telles que nous avons pu en faire à Arrousets, au Séqué (le Séqué 3 va bientôt arriver avec

30 % de logement social), nous permettent aussi de maîtriser les prix de sortie, puisque Mme Herrera parlait des prix.

En effet, nous ne pouvons pas laisser les promoteurs et les particuliers réguler le marché. Cela revient donc à la Ville et elle s'y attelle. Nous faisons le forcing auprès de tous les porteurs de projet, quitte à refuser des permis de construire quand les prix de sortie dépassent les moyens des Bayonnais qui travaillent dans la ville sans pouvoir y loger. Notre objectif est qu'il y ait du logement pour tous et que tout le monde puisse se loger.

Nous sommes aujourd'hui à 28 %. Nous nous projetons vers les 30 % et avons déjà signé un certain nombre d'opérations publiques qui permettront d'atteindre cet objectif.

En réponse à M. Estéban, il faut simplement savoir que la rue Maubec fait partie de la politique de la ville. Dans ce cas de figure, il n'y a pas d'exigence en matière de logement social, car il faut effectivement faire de la mixité à l'envers. Je me souviens d'opérations où on voulait faire du PLAI et la communauté d'agglomération a refusé, car vis-à-vis de la situation de précarité dans la rue Maubec, il fallait faire de la mixité à l'envers.

Je peux vous rassurer. Le quartier Saint-Étienne ne se résume pas à la rue Maubec, c'est aussi l'avenue Louis de Foix. On imagine des opérations d'aménagement dans le cadre du PLU. Si on est en capacité de faire 45 % de logements sur les opérations publiques, nous réfléchissons, avec Laurence Hardouin et Christine Lauqué, à atteindre peut-être les 45 % de logements sociaux dans le parc privé.

**M. ABADIE** : Nous validons un certain nombre de vos propos, Monsieur le Maire, qui étaient aussi portés par Jean Grenet et fin 1999/début 2000 où il parlait effectivement du manque de solidarité des villes qui nous entourent.

Pour autant, on sait que 70 % de la population générale est éligible aux différentes strates de logements sociaux. Nous pourrions aller vers une dé-ghettoisation de quartiers que l'on connaît, comme Jouandin et Mounédé, mais aussi dans d'autres quartiers de la rive gauche comme Paulmy où le collectif dont parlait Michel Estéban pense que, pour éviter certaines spéculations et au titre de l'intérêt général, il semblerait nécessaire d'engager une procédure immédiate d'emplacement réservé, adossée à des outils prévisionnels comme les OAP (Orientations d'aménagement et de programmation de secteur), qui seraient simples et efficaces d'après ce que nous avons appris en travaillant sur ce projet avec des outils d'urbanisme et qui nous ont semblé tout à fait pertinents pour bloquer la spéculation de ce périmètre autour du 14 Allées Paulmy.

**M. LACASSAGNE** : Je préciserai simplement qu'il y a des opérations sur les Allées Paulmy.

Je sais que certains d'entre vous ont critiqué les cliniques quand les projets sont sortis, mais je rappelle qu'il y a plus de 30 % de logements sociaux sur les Allées Paulmy et que les gens s'y trouvent effectivement très bien. Nous allons continuer. Là aussi, nous avons des exigences de 30 %, mais peut-être que nous allons obliger à développer encore plus de logements sociaux sur ce quartier.

Par rapport à du 100 % social, M. Estéban, il y a aussi la question financement. Si on peut mener des opérations d'aménagement, c'est parce le social est associé à du privé. Autrement, il n'y aurait tout simplement pas d'opération d'aménagement.

**M. ETCHEGARAY** : Mme Lauqué me souffle ce que j'avais oublié, à savoir que l'opération Baiona Bihotza (ancienne clinique Paulmy) compte 53 % de logements sociaux.

De plus, je vous livre un élément non pas de polémique, mais de réflexion.

Dans les documents de l'agence d'urbanisme, que j'ai le plaisir de présider, on retrouve quand même un effet de ciseau qui, à un moment donné, sera extrêmement inquiétant. On répète à l'envie – et Monsieur Abadie a raison de le dire – que 70 % de notre population est éligible en logement social dans tout le Pays basque.

On pourrait se dire que, devant un chiffre pareil, la situation devrait être encore plus catastrophique que celle que l'on constate, même si elle l'est déjà. Explication : 60 % de nos concitoyens, au Pays basque, sont propriétaires de leur logement et 40 % sont locataires. Ce sont les chiffres de l'agence de l'urbanisme.

Attention, c'est aujourd'hui, mais au fur et à mesure que le temps va passer, vous devinez assez facilement l'évolution. On croit que la catastrophe est pour aujourd'hui, mais elle est pour demain et après-demain. C'est pour cela qu'il faut des politiques volontaristes, localement et nationalement. Sinon, on ne va pas s'en sortir.

Bayonne s'en sort plutôt mieux que la moyenne. Bayonne compte 4 % de résidences secondaires. Et savez-vous quel est le pourcentage de meublés de tourisme dans ce que l'on appelle « la zone tendue », c'est-à-dire le littoral et le rétrolittoral ? 23 %. Rendez-vous compte : 23 % de résidences de tourisme à l'échelle de 24 communes du littoral et du rétrolittoral. À Paris, c'est 9 % de meublés de tourisme. La situation est donc pire au Pays basque qu'elle ne l'est à Paris. C'est ce que nous plaçons devant le tribunal administratif en rappelant que le règlement que nous avons pris est peut-être plus sévère qu'ailleurs, mais la situation chez nous est plus pénible qu'à Paris. Elle est aussi plus pénible qu'à Nice où ils ne sont « seulement » qu'à 14 % de meublés de tourisme.

Alors, lorsque les gens n'auront plus la possibilité d'être propriétaires de leur logement et c'est ce vers quoi nous allons, additionné au phénomène de la décohabitation (enfants qui s'en vont du domicile, parents qui divorcent, etc.), la situation sera catastrophique d'ici 10 ou 15 ans. Ni plus ni moins.

Nous faisons le même constat. Je crois que nous ne sommes pas en désaccord là-dessus.

Je vous remercie d'ailleurs, à l'occasion de ce rapport qui concernait une opération intra-muros du centre historique qui n'était pas forcément significative sur le sujet du logement, d'avoir ouvert un dossier aussi important.

J'ai bien compris que, sur ce dossier, il n'y aurait ni abstention ni vote contre.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**16. Programme d'action foncière - Acquisition d'un immeuble situé 70 rue Maubec - Convention de portage foncier avec l'Établissement Public Foncier Local du Pays basque**

**M. LACASSAGNE** : La Ville de Bayonne a sollicité l'EPFL Pays basque afin de réaliser l'acquisition pour un montant de 300 000 euros de l'immeuble 70 rue Maubec dans le cadre de la veille foncière sur le secteur patrimonial de Saint-Esprit.

En conséquence, il est demandé au conseil municipal d'accepter les modalités d'intervention de l'EPFL Pays basque, en particulier, les conditions de portage énoncées en note explicative de synthèse et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de portage foncier à intervenir et tous les documents nécessaires à son application.

**M. ETCHEGARAY** : Y a-t-il des abstentions ou des votes contre ?

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**17. Taxe locale sur la publicité extérieure - Tarifs applicables à compter du 1er janvier 2023**

**Mme DURRUTY** : Selon les dispositions prévues par l'article L. 2333-10 du CGCT, il convient de fixer annuellement les tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure applicables aux dispositifs publicitaires, enseignes et pré-enseignes implantés sur le territoire communal.

Au vu des éléments présentés en note explicative de synthèse, il est demandé au conseil municipal d'adopter les nouveaux tarifs actualisés, pour une application au 1er janvier 2023.

Je rappelle que le montant des recettes liées à la TLPE s'élève à 600 000 euros et que 367 contribuables sont concernés, dont bien sûr des entreprises.

**M. ESTÉBAN** : Bien qu'étant seul dans mon groupe, j'ai quand même un groupe derrière. Marie Picard Felices entre autres qui, tout en luttant contre la maladie, reste très active et très vigilante aux débats du conseil municipal.

Sur cette délibération, Marie Picard Felices a justement soulevé un point que je n'avais pas noté. Il est indiqué que la tarification a pour objectif d'inciter les exploitants à limiter le nombre des dispositifs que l'on appelle la « publicité numérique ». Ça fait un peu chic, plus question de publicité « lumineuse ».

Lors de la précédente mandature, il y avait eu un débat sur la consommation électrique, les pollutions lumineuses de nuit et d'autres questions connexes. Finalement, ne revient-il pas aux élus que nous sommes de décider de limiter le nombre de ces dispositifs, et non pas la tarification qui inciterait les annonceurs ? Franchement, entre nous soit dit, les annonceurs se « fichent » un peu de la tarification. Les distributeurs font reporter ça sur les annonceurs lesquels ont tout intérêt à faire de la publicité numérique (activité relativement intéressante dans un contexte de suppression progressive des panneaux de la publicité papier) et ne seront certainement pas bouleversés par la chose.

Je vote pour, mais je ne comprends pas trop la délibération, pas plus que Marie Picard Felices.

**M. ETCHEGARAY** : Pourtant, la ville de Bayonne est, comparativement aux villes voisines, la plus restrictive dans son règlement local de la publicité extérieure. Beaucoup de choses sont évidemment interdites dans le centre historique, mais même en dehors du centre historique, c'est nous qui avons fixé les principes et les effets de seuil les plus draconiens.

**M. LACASSAGNE** : J'ai suivi le sujet avec Sylvie Durruty, parce que le RLPI va bientôt être applicable. Effectivement, si on a des taxes qui peuvent augmenter, même si elles ne sont pas très haussières, il y aura quand même une limitation. Des panneaux lumineux sont amenés à disparaître aussi dans les années à venir. Les juristes présents dans cette salle savent bien le temps de procédure, au moins trois ans, pour que certains panneaux puissent disparaître.

Pour nous, la publicité lumineuse est aussi une source de nuisance. C'est vrai que nous avons des contraintes dans le centre ancien que nous souhaitons appliquer plus fortement.

**M. ETCHEGARAY** : J'ajoute qu'il existe un lobby de la publicité extérieure qui se trouve être bien pire que ce que l'on imagine. Les intérêts financiers derrière la publicité extérieure sont phénoménaux.

Y a-t-il des abstentions ou des votes contre ?

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**18. Attribution de subventions communales pour l'amélioration de l'habitat ancien, préservation et valorisation du patrimoine**

**Mme LARROZE-FRANCEZAT** : Au regard des éléments figurant dans la note explicative de synthèse, il est demandé au conseil municipal d'approuver l'attribution, dans le cadre du règlement d'intervention municipal en faveur des travaux de préservation et valorisation patrimoniale en centre ancien, de 40 692,97 euros de subventions, d'autoriser le versement desdites subventions aux pétitionnaires une fois les travaux réalisés, sous réserve du respect des conditions prévues par les règlements correspondants et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions nécessaires avec ceux-ci.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**ENFANCE - JEUNESSE – ÉDUCATION**

**19. Convention-cadre triennale de la labellisation de la Cité éducative de Bayonne**

**Mme MARTIN-DOLHAGARAY** : Les délibérations 19 et 20 concernent les cités éducatives.

De manière liminaire, je ferai un petit rappel sur le dispositif des cités éducatives. Il s'agit d'un dispositif gouvernemental déployé en 2019 et porté conjointement par deux ministères, celui de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports et celui de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales.

Le dispositif est conçu pour conduire une action renforcée en matière éducative dans les quartiers prioritaires de la ville (QPV). Il s'adresse également aux jeunes bayonnais de 0 à 25 ans issus de ces quartiers. Il mobilise l'ensemble des acteurs et des institutions du territoire

qui sont engagés autour de l'école et des différents lieux éducatifs. Il vise à constituer une alliance éducative renforcée pour assurer une plus grande réussite des jeunes bénéficiaires.

Ce partenariat se compose chez nous d'un collègue-chef de file (le collègue Albert Camus) et d'un comité local de pilotage comprenant la ville de Bayonne, la préfecture, l'Éducation nationale et le GIP-DSU au titre de la politique de la ville.

Le dispositif est la formulation d'un projet stratégique conclu pour trois ans (2022-2024), qui comprend un diagnostic de territoire, un plan de financement et un dispositif d'évaluation.

Pour le diagnostic de territoire, trois axes sont importants : conforter le rôle de l'école, assurer la continuité éducative et ouvrir le champ des possibles.

Des moyens conséquents ont été octroyés. L'État a labellisé la ville de Bayonne, le 24 février 2022, pour l'obtention d'une subvention de 300 000 euros par an et ce pendant trois ans, pour une somme totale de 900 000 euros.

Je crois vraiment que ce dispositif « Cité éducatives » est une chance supplémentaire offerte à tous les jeunes bayonnais qui, dans ce cadre, pourront bénéficier de nombreuses actions qui seront programmées par les acteurs au cours des trois prochaines années. C'est une énorme opportunité pour faire naître une nouvelle alliance permettant aux acteurs mobilisés d'innover et d'expérimenter de nouvelles solutions afin de favoriser la réussite des enfants, des adolescents et des jeunes de ces quartiers.

En vue de bénéficier de ce dispositif, la ville de Bayonne devait prouver qu'elle était déjà dans cette démarche. C'est également ce qui nous a permis d'être labellisés. Nous sommes en marche depuis très longtemps dans le domaine de l'éducation et notamment de l'éducation prioritaire où de nombreux acteurs travaillent. Ce sont ces actions qui sont déjà menées qui pourront être renforcées et d'autres qui permettront justement cette innovation et cette ouverture du champ des possibles qui est extrêmement précieuse.

C'était un rappel important, car c'est un dispositif qui va permettre aux jeunes bayonnais d'aller un peu plus loin encore.

Lancé en 2019, le programme Cité Éducative, décliné sous la forme d'un label, permet l'octroi de crédits spécifiques de l'État pour la réalisation d'actions éducatives complémentaires à celles existantes sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

La ville de Bayonne, candidate pour les quartiers Mounédé-Sainte-Croix et Maubec-Citadelle a obtenu ce label le 24 février 2022 qui s'accompagne de l'attribution d'une subvention annuelle de 300 000 euros.

Les orientations stratégiques et le plan d'action de la cité éducative, ainsi que ses modalités d'organisation, de financements et d'évaluation, doivent donner lieu à la signature d'une convention-cadre telle qu'annexée à la note explicative de synthèse.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante conclue pour une durée de trois ans, du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2024.

**Mme HERRERA-LANDA** : On ne peut que se féliciter que la ville de Bayonne ait été retenue au côté de 74 autres communes pour ce label.

On peut aussi se féliciter et partager totalement les objectifs fixés.

Il subsiste deux points de vigilance selon nous.

Nous sommes dans le contexte d'une politique de la ville qui est quand même aujourd'hui un peu oubliée. On est justement sur une sorte de compensation auprès des jeunes de dispositifs plus globaux à l'échelle géographique de ces quartiers qui, aujourd'hui, ne sont pas forcément au rendez-vous des politiques publiques. Donc, on ne peut que se féliciter de ce dispositif.

Par contre, le premier point de vigilance porte sur la tranche d'âge des 18-25 ans sur lesquelles il y a quatre projets. 23 projets seront financés : 23 projets fonctionnels et quatre projets à caractère d'investissement.

Notre point de vigilance porte sur la catégorie des 18-25 ans qui bénéficie d'une aide à la formation en informatique, de l'aide au permis de conduire, un travail avec l'école de la deuxième chance et un travail avec la mission locale, mais on a l'impression que, quantitativement et quand on regarde le document, il y a peut-être un risque que ces publics soient moins ciblés ou n'aient pas le même soutien.

Nous n'avons pas de jugement *a priori*. Tout dépend des quatre lignes qui seront affectées à cette tranche d'âge. Nous verrons avec les faits. Nous n'attendons pas de réponse particulière aujourd'hui.

Le deuxième point porte sur les axes de travail, au nombre de 23 (au-delà des quatre dans le domaine de l'investissement), ce qui comporte peut-être un risque de dispersement, de dilution en matière d'efficacité.

Un dispositif d'évaluation est prévu. Donc, là aussi, je suppose que nous verrons *a posteriori*.

**Mme MARTIN-DOLHAGARAY** : Nous avons eu l'occasion d'échanger sur ce dispositif au sein de la commission éducation.

L'intérêt principal de ce dispositif est qu'il est évolutif.

Cette évaluation, qui se fera une fois par an, permettra justement de recalibrer nos actions et de les faire évoluer. Cette souplesse est vraiment extraordinaire. Au départ, nous avions des actions listées, puisqu'il s'agissait de monter un dossier et de s'appuyer sur les actions qui existaient déjà, en plus des actions nouvelles que nous pourrions porter.

Pour autant, ce portage commun (qui, outre la ville de Bayonne, est portée par le GIP-DSU, par la sous-préfecture et par l'Éducation nationale) nous permettra de coller aux besoins et d'aller plus loin sur des publics tels que vous les avez évoqués, les 18-25 ans, où il y a des besoins très particuliers. Nous savons que nous aurons un besoin d'accompagnement en matière de logement, en matière de propositions de jobs d'été ou plus. Tout ce travail est à mener.

Donc, on démarre. Quand on parle d'ouverture du « champ des possibles », je crois qu'on a tout dit. Cela va nous permettre de ne rien nous interdire, de voir au fur et à mesure comment faire évoluer ces plans d'action et surtout coller au plus près des besoins du territoire et aux quartiers politiques de la ville.

Pour autant, dire qu'il ne se passe pas grand-chose dans les quartiers politiques de la ville, non.

Je pense que beaucoup d'actions sont menées ; peut-être sont-elles trop menées dans l'ombre. La critique que l'on pourrait se faire est peut-être que l'on ne communique pas suffisamment sur ce que l'on fait, mais il y a énormément d'actions portées, également par le GIP-DSU.

Donc, je pense qu'on ne peut pas entendre dire qu'il ne se passe rien. Peut-être pas suffisamment à votre goût, mais pour autant, nous travaillons en permanence et nous nous réunissons une fois par an pour faire le point de toute cette politique et pour déterminer les ajustements qu'il est nécessaire de faire tous les ans. Nous avons cette évaluation qui existe et qui nous permet justement de coller le plus possible aux besoins de chacun.

**Mme HERRERA-LANDA** : J'ai été mal comprise. Je parlais des politiques publiques dans le domaine des politiques de la ville.

**M. ETCHEGARAY** : Y a-t-il des abstentions ou des votes contre ?

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **20. Convention de mutualisation du fonds de financement de la Cité éducative de Bayonne**

**Mme MARTIN-DOLHAGARAY** : La Cité éducative de Bayonne réunit quatre écoles maternelles, quatre écoles élémentaires, trois écoles primaires ainsi que le collège Albert Camus, « chef de file » de ladite Cité éducative.

À ce titre, ce collège assure la gestion du fonds destiné à financer les actions sociales et éducatives des différents établissements scolaires intégrés au programme. Les modalités de fonctionnement du fonds de financement de la cité éducative doivent donner lieu à la signature d'une convention de mutualisation dont le projet est présenté dans la note explicative de synthèse.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante conclue pour une durée de trois ans.

**M. ETCHEGARAY** : Y a-t-il des abstentions ou des votes contre ?

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **ESPACES PUBLICS ET CADRE DE VIE**

### **21. Travaux d'aménagement de la rue Thiers - Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec Orange**

**M. ARCOUET** : L'aménagement de la rue Thiers, actuellement en cours, nécessite certains travaux de raccordement du réseau de communication électronique appartenant à Orange et pour lesquels il convient de mettre en place une maîtrise d'ouvrage déléguée.

Dans ce cadre, il est demandé au conseil municipal d'approuver les termes de la convention annexée à la note explicative de synthèse à intervenir avec la société Orange et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

L'aménagement de la rue Thiers devrait s'achever fin juin.

**M. ETCHEGARAY** : Y a-t-il des abstentions ou des votes contre ?

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **22. Toponymie - Dénomination de voies et lieux**

**M. UGALDE** : Il est demandé au conseil municipal d'approuver les dénominations de voies et de lieux comme détaillées en note explicative de synthèse.

Je voudrais profiter de cette lecture très succincte de la délibération pour indiquer que nous continuons à travailler très sérieusement sur le projet de dénomination de ce que l'on appellera rapidement le « square Jordan », pour trouver un repère, mais qui ne porte pas de nom aujourd'hui. On va dire le « U » à l'arrière du très beau bâtiment Jordan, de style Arts Déco.

Il y avait là matière à réflexion particulièrement autour des femmes résistantes de Bayonne. Nous avons beaucoup travaillé, avec l'association Les Bask'Elles en particulier et allons être en mesure de proposer un événement en fin d'année scolaire, qui viendra boucler le projet pédagogique autour de ces femmes résistantes et en particulier parce que les enfants chanteront des œuvres de compositions féminines.

Mais indépendamment de cette partie événementielle autour de l'appellation nouvelle de ce square, sur les femmes résistantes bayonnaises, il y aura peut-être ensuite tout un travail de dénomination. Je dis « peut-être », parce que nous ne sommes pas arrivés au bout de la réflexion.

Le choix du site a été fait à l'unanimité par la commission, je le rappelle. Maintenant, on va voir comment, pilier après pilier, on pourrait individualiser cet hommage, puisque Les Bask'Elles ont suffisamment travaillé pour chaque biographie soit renseignée factuellement et historiquement incontestable.

Donc, il y a matière à apprendre de ce que furent ces femmes qui sont restées longtemps dans l'ombre, oubliées par la mémoire collective. C'est l'occasion de leur rendre hommage entre le monument aux morts en particulier, notre kiosque et beaucoup d'éléments très républicains au sens large. Je crois qu'il y a matière à trouver un emplacement qui aura toute sa force et c'est une des belles missions de la commission toponymie pour les mois qui viennent.

Enfin, je me félicite du travail qui a été fait par Les Bask'Elles et de la participation de tous nos services concernés pour que ce dossier avance dans le sens que je viens d'indiquer, c'est-à-dire sortir de l'oubli des femmes bayonnaises qui se sont directement impliquées dans la résistance lors de la dernière Guerre mondiale.

**M. ETCHEGARAY** : Y a-t-il des abstentions ou des votes contre ?

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **FINANCES**

#### **23. Exercice 2021 - Budget principal et budgets annexes - Comptes de gestion**

**M. PARRILLA ETCHART** : Conformément à l'article L.2121-31 du CGCT, il est demandé au conseil municipal d'approuver les comptes de gestion 2021 établis par Monsieur le trésorier municipal et présentés en note explicative de synthèse, et de déclarer qu'ils n'appellent ni observation, ni réserve.

**M. ETCHEGARAY** : Comme toujours, c'est un exercice un peu formel qui est celui du compte de gestion, mais il doit être présenté et faire l'objet d'une délibération et d'un vote.

Y a-t-il des demandes de prises de parole sur le compte de gestion ?

*Personne ne demande la parole.*

Y a-t-il des abstentions ou des votes contre ?

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

#### **24. Exercice 2021 - Budget principal - Compte administratif**

**M. ETCHEGARAY** : De manière liminaire, j'attire votre attention sur le fait que les indicateurs financiers de ce rapport étaient au vert, notamment grâce au dynamisme de nos ressources.

On va s'en féliciter, parce qu'il y a une attractivité de nos territoires et cette attractivité a quelquefois des effets négatifs, mais les effets positifs sont qu'elle procure des ressources. Les ressources sont bien évidemment les bases de la fiscalité locale. Beaucoup de choses reposent sur des bases et plus il y a de contribuables (et il y en a de plus en plus), plus ces bases augmentent.

Ensuite, il y a les droits de mutation, lesquels profitent d'ailleurs moins aux communes qu'ils ne profitent aux départements. Je n'ai pas de commentaire là-dessus. Quand on sait que l'essentiel des compétences exercées par les communes, on peut regretter que des droits de mutation ne reviennent pas davantage aux communes, ou dans des proportions plus importantes. C'est un vœu qui s'adresse aux futurs parlementaires.

Au-delà de ce dynamisme des ressources, il faut tenir compte de la maîtrise des dépenses.

Cette maîtrise des dépenses de fonctionnement, en particulier, est due à un travail rigoureux des services de la direction des finances, que je remercie de l'aide précieuse qu'elle nous apporte.

On arrive ainsi à optimiser au maximum la gestion de notre collectivité. Les chiffres sont là. L'autofinancement atteint un niveau record et pour qu'il en soit ainsi, il fallait bien qu'il y ait une maîtrise des dépenses de fonctionnement. Ce fort autofinancement nous permet de participer au financement des investissements pour près de 7 millions d'euros.

Il faut reconnaître que nous avons un plan pluriannuel d'investissement ambitieux et financé par le recours à l'emprunt et qui reste tout à fait maîtrisé. Lorsque l'on regarde le ratio de désendettement, dont on a pu craindre parfois (moins nous, mais d'autres) qu'il puisse être un niveau extrêmement élevé et insupportable pour les finances publiques de notre ville, on constate qu'il n'en est rien. Ce ratio de financement reste à un niveau tout à fait respectable.

Cette année, il passe en dessous de cinq ans, mais c'est exceptionnel. Il y aura très probablement une augmentation de ce ratio.

**M. PARRILLA ETCHART** : Chers collègues, permettez-moi de prendre quelques instants pour vous présenter les résultats du compte administratif 2021 du budget principal.

Il s'agit d'un rapport essentiel, car le compte administratif est le reflet de l'exécution financière de la collectivité et surtout le reflet d'une santé financière de la ville, laquelle est bonne comme vient de le dire Monsieur le Maire.

Ce compte administratif retrace la mise en œuvre de l'ensemble des politiques publiques tout au long de l'exercice comptable.

L'année 2021 aura été marquée par la mise en œuvre effective de la réforme de la fiscalité directe, par un retour quasiment à la normale pour bon nombre d'activités municipales, suite à l'impact de la crise sanitaire de 2020, ainsi que par une accélération des investissements réalisés, notamment les projets pluriannuels majeurs dont la plupart sont désormais lancés.

J'aborderai rapidement la section de fonctionnement, l'autofinancement et je terminerai sur la section d'investissement.

Les recettes de fonctionnement ont fortement progressé en 2021, de 7,3 %, pour se situer à 76,6 millions d'euros.

Le produit de fiscalité directe, qui représente près de la moitié des recettes de fonctionnement, soit 36 millions d'euros, a augmenté de 1,6 %, soit 600 000 euros supplémentaires par rapport à l'année précédente.

La taxe foncière est désormais la seule et unique ressource de la Ville, la seule et unique ressource fiscale de la Ville. Elle s'élève à 24,5 millions d'euros sur 2021, suite à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

La taxe d'habitation sur les résidences secondaires perdure, y compris la majoration de 35 % et représente 2,3 millions d'euros.

Nous avons voté il y a quelque temps, mais ça ne prendra effet qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023, une majoration de ce taux qui passera de 35 à 60 %.

Donc, la Ville s'est vue aussi attribuer une compensation de 9 millions d'euros dans le cadre de cette réforme globale de la fiscalité directe.

La dynamique des recettes est également portée par la fiscalité indirecte, laquelle progresse de 25,4 %. Cela concerne les fameux droits de mutation à titre onéreux, dont le produit se situe exceptionnellement à 4,5 millions d'euros, soit 1 million d'euros supplémentaires par rapport à l'exercice 2020. Proportionnellement, c'est très important.

Cette évolution des recettes, dont la taxe foncière sur les propriétés bâties et droits de mutation, reflète l'attractivité de notre territoire et plus particulièrement de notre chère ville. Elle nous permet de financer un service public de qualité et des investissements nécessaires au développement de notre commune.

Par ailleurs, l'attribution de compensation de la communauté d'agglomération Pays basque est stable à 15 millions d'euros.

De son côté, la dotation globale de fonctionnement (DGF), principale dotation de l'État, augmente de 1,2 % entre 2020 et 2021, pour se situer à 7,7 millions d'euros.

Les produits autres du service et du domaine, très impactés en 2020 par la crise, connaissent un rebond en 2021, passant de 41 % pour s'élever à 6,4 millions d'euros sans pour autant retrouver leur niveau de 2019.

L'évolution des dépenses de fonctionnement, comme ces dernières années, est maîtrisée, puisque leur progression est de 1,5 % (si on neutralise la prise en compte du centre Pausa d'accueil des migrants, depuis le 1<sup>er</sup> juin 2021).

Cette maîtrise ne signifie pas que la Ville ne se donne pas les moyens d'offrir aux Bayonnaises et aux Bayonnais un service public de qualité, mais que la gestion des services municipaux est optimisée, notamment pour ce qui concerne la masse salariale et les crédits d'intervention des services.

La répartition des dépenses qui vous est donnée dans le rapport de synthèse et qui vous a été détaillée en commission des finances dernièrement, montre au contraire la priorité donnée à la qualité du cadre de vie, à la sécurité et à la tranquillité publique, aux écoles, aux actions éducatives et aussi au lien social à travers la culture, les événements ou encore le sport.

Dans ce domaine, il faut souligner que la Ville a soutenu, plus que jamais en cette période de pandémie, son tissu associatif, dense, et ses principaux partenaires et que les subventions et participations ont encore progressé en 2021.

*In fine*, cette dynamique des recettes de fonctionnement et cette maîtrise des dépenses nous amènent à faire l'analyse suivante, à savoir que les taux de réalisation, que ce soit en section de fonctionnement (pour les recettes) et au niveau des dépenses, nous permettent une très forte progression (+39 %) de l'autofinancement brut, lequel atteint un niveau historique de 13,2 millions d'euros.

Si l'on déduit le remboursement du capital à l'emprunt, la capacité d'autofinancement nette représente 6,8 millions d'euros et contribue significativement au financement de l'ensemble des investissements de notre commune.

Concernant les dépenses d'investissement, il convient de souligner qu'elles progressent de 20 % de 2020 à 2021. Le rapport détaille tous les investissements réalisés au cours de l'exercice comptable 2021, ainsi que ceux qui sont engagés et qui se poursuivent.

Les équipements culturels, sportifs, les écoles, tiennent une place prépondérante dans tous ces investissements, avec 23 millions d'euros, soit 438 euros par habitant. En termes d'investissement, la Ville se situe 27 % au-dessus de la moyenne nationale.

Je citerai deux autres chiffres concernant l'investissement.

Tout d'abord, en l'espace de deux années (2020 et 2021), la Ville aura investi 20 millions d'euros, dans le cadre de son programme d'entretien et d'amélioration du patrimoine bâti et des espaces publics.

Il s'agit là d'un effort sans précédent pour les investissements qui améliorent le quotidien des habitants de notre ville. Nous pourrions notamment citer le programme relatif aux écoles, aux installations sportives à la voirie, à l'éclairage public, à l'accessibilité ou aux espaces verts et bien d'autres.

Ensuite, 67 % des crédits budgétaires inscrits au budget ont été mandatés. C'est plus de 15 points par rapport à 2020. Certes, ce fut une année touchée par le Covid et par le renouvellement de l'assemblée délibérante (avec un vote survenu en juillet). Il n'en reste pas moins que cette remontée du taux de consommation traduit également notre volonté d'accélérer la réalisation des investissements tout en améliorant la qualité de nos prévisions et de notre suivi budgétaire à travers la mise en place des autorisations de programme.

Quant au financement de ces investissements, il a été assuré par 15 millions d'euros de ressources propres et 8 millions d'emprunts nouveaux. Le niveau d'endettement se situe à 64,6 millions d'euros et le ratio de désendettement est donc passé en dessous de 50, soit 4,9 années pour l'année 2021, à comparer à la moyenne nationale (pour la même strate de population que la ville de Bayonne) qui s'élève à sept années. Donc, il y a deux années de moins pour Bayonne en 2021.

Rappelons que le seuil critique se situe au-delà de 12 années et qu'entre 10 et 12 années, on est dans un seuil de vigilance. Donc, la commune de Bayonne est bien plus bas pour l'année 2021.

Si la commune consacrait la totalité de financement brut à ce remboursement, il faudrait 4,9 années pour rembourser l'ensemble de ses dettes.

Enfin, le résultat global de clôture progresse de 6 millions d'euros et se situe à 14,2 millions d'euros.

En résumé, chers collègues, les finances de la Ville sont saines. Elles ressortent confortées par le résultat 2021 et permettent, au-delà de cette photographie, d'envisager l'avenir avec beaucoup de sérénité.

**M. ETCHETO** : Je n'avais pas prévu d'intervenir sur ce rapport. Jusqu'à présent, il n'était pas d'usage que nous ayons des débats budgétaires au moment des comptes administratifs. En général, on les réservait pour les orientations budgétaires et les séances du budget primitif. Mais comme je vois qu'il y a une présentation quelque peu politique du compte administratif, je ferai quand même quelques observations.

D'abord, je remercie les services pour leur travail, pour les présentations très claires qui nous sont habituellement données en commission finances sur ces exercices.

Je vous informe par avance que nous ne prendrons pas part au vote sur le compte administratif comme c'est d'ordinaire, puisque c'est sur des budgets que nous n'avons pas votés. Nous laissons donc la majorité apprécier l'exécution budgétaire de son propre budget.

Sur l'exécution en elle-même, nous avons peu de choses à dire suite à ce qui vient d'être dit.

L'exécution du budget 2021 appelle les cinq commentaires que vous avez donnés, à savoir qu'elle est largement marquée par des effets de la crise Covid. Il est évidemment très difficile de faire des comparatifs avec l'année 2020. On pourrait plutôt les faire avec l'année 2019, car l'année 2020 a été assez exceptionnelle. Finalement, les effets de la crise Covid sur la commune n'ont pas été aussi négatifs, au contraire. Je dirais même qu'il y a eu des effets d'aubaine. D'ailleurs, les fêtes de Bayonne seront abordées à cette séance et il se trouve que l'annulation des fêtes de Bayonne pour deux années consécutives a apporté un certain oxygène.

Il faut aussi dire que l'État a quand même été au rendez-vous des compensations diverses auprès des collectivités, comme auprès des acteurs économiques et sociaux ; jusqu'à présent en tous cas, nous verrons la suite. Les perspectives électorales étaient peut-être aussi plutôt favorables de ce côté.

Vous avez également rappelé la situation dans laquelle nous sommes, qui est celle d'une prospérité fiscale, d'une dynamique fiscale avec des recettes DMTO (droits de mutation à titre onéreux) extrêmement favorables et je dirais que c'est pour le meilleur et pour le pire. C'est la conséquence d'un marché immobilier, que nous évoquions tout à l'heure, qui a aussi de graves inconvénients pour une bonne partie de la population. Ceux qui vendent sont évidemment contents de vendre à un prix élevé, mais pour ceux qui achètent et notamment pour se loger, mais même les entreprises (on sait que le foncier économique est un problème) pour répondre aux problèmes d'activité, on sait que c'est quand même un souci.

De là, je pense que les collectivités et le Département ne se laisseront pas dépouiller aussi facilement de leur part de droits de mutation auxquels ils sont très attachés. Je crois qu'il y a des conseillers départementaux qui ont le sourire aux lèvres et qu'ils savent que c'est un sujet important au niveau des finances départementales.

Il y a donc cette dynamique des DMTO, tout comme cette dynamique de la taxe foncière avec l'assiette qui s'élargit et la revalorisation des bases. Tout cela fait une situation favorable.

Ensuite, il faut aussi dire que cette situation est très favorable, parce qu'il ne s'est pas encore passé grand-chose sur l'exercice 2020-2021.

L'effet Covid a eu pour conséquence qu'il n'y a pas eu les activités attendues dans bien des domaines. C'est évident. Toutefois, le fait est que votre programme d'investissement n'a pas encore été réellement engagé à plein. On va dire que les opérations les plus lourdes sont encore à venir.

Si on regarde par exemple les deux projets phares qui vont peser le plus lourd dans l'investissement, à savoir le musée Bonnat pour une trentaine de millions d'euros et la bibliothèque-médiathèque pour une quinzaine de millions d'euros, les dépenses ont à peine été engagées. Je n'ai pas en tête la proportion, mais je pense que ce n'est pas encore 10 % des dépenses sur ces deux projets. Donc, pour l'instant, comme nous n'avons pas encore engagé des dépenses, nous n'avons pas encore mis le pied dans ce que je dirai qui risque d'être le plus compliqué.

Donc, à partir de 2022, surtout 2023 et 2024 (et vous ne disiez pas autre chose dans la présentation des débats précédents), le plus lourd est à venir.

Ensuite, je me rappelle être intervenu, il y a quelques mois, pour alerter sur les grandes incertitudes de l'environnement budgétaire général de la Ville et de toutes les collectivités, que l'on pouvait déjà anticiper il y a déjà quelques mois et qui commencent malheureusement à prendre une certaine réalité. Des incertitudes sur les discussions politiques nationales qui ne sont pas encore tombées, mais qui commencent à se préciser et dont on comprend qu'elles vont avoir des enjeux pour les collectivités locales.

J'en donne une qui a été annoncée : la revalorisation du point d'indice de la fonction publique. Une revalorisation plus que légitime pour l'ensemble des agents publics (ceux de l'État, ceux de la fonction publique hospitalière, ceux des collectivités locales) qui ont vu leur rémunération gelée à travers le point d'indice depuis pratiquement une dizaine d'années, hormis une exception. Donc, je crois que, surtout dans cette période inflationniste, c'est quelque chose de tout à fait légitime. Au vu de leur dévouement pendant les périodes passées de la crise sanitaire, ça l'est encore plus.

Évidemment tout cela aura un coût, surtout pour des communes qui comme la nôtre sont grosses consommatrices de personnels. Certaines collectivités le sont un peu moins. Les communautés d'agglomération sont généralement moins riches en personnels que les communes. Pour nous, cela aura un impact. Un point d'augmentation d'indice représente environ 350 000 euros par an et ça se répète tous les ans.

Ce que l'on peut craindre également, mais nous le verrons d'ici la prochaine loi de finances, c'est quelle sera l'attitude de l'État vis-à-vis des collectivités locales dans ses diverses interventions. Là, on peut clairement nourrir quelques inquiétudes, parce qu'il est évident qu'on a senti que beaucoup de robinets étaient ouverts ou étaient prêts à l'être dans cette période électorale, mais on sait bien que la pensée magique a ses limites et qu'à un moment ou un autre, il faudra aussi faire des économies.

**M. ETCHEGARAY** : Impossible pacte de Cahors, le grand retour. Je partage la même inquiétude que vous.

**M. ETCHETO** : Oui. Je pense que l'on regarde les choses avec lucidité, bien entendu.

On pouvait déjà s'y attendre avant de voir la détérioration de la situation économique générale. On savait que la sortie de Covid s'accompagnerait aussi d'incertitudes. Tout le monde parle de l'Ukraine et de la crise sur le marché des énergies. Ce qui doit inquiéter encore plus est la reprise du côté chinois qui patine pour beaucoup et là, on sait bien les impacts massifs qu'il peut y avoir sur l'économie mondiale et sur notre environnement général. Nous sommes bien entendu dépendants des dotations générales de fonctionnement dont notre collègue a parlé.

Sachant qu'il y a encore dans les tuyaux une réforme de cette DGF, dont on ne connaît pas les tenants et les aboutissants, mais dont on se doute bien que, pour des raisons d'opportunité et peut-être pour des raisons de fond, notre ville risque de ne pas en être forcément bénéficiaire. La DGF a légèrement augmenté, mais on a vu qu'elle aurait dû augmenter beaucoup plus nettement, parce que la population a augmenté. Ce qui a amorti ça, c'est que la prise en compte du potentiel fiscal commence désormais à nous être défavorable.

Visiblement, si j'ai bien compris des discussions que nous avons eues en commission, il est question que la prise en compte des DMTO entre davantage en ligne de compte dans le calcul de DGF de toutes les communes et des collectivités. Cela aussi risque de nous pénaliser après nous avoir bénéficié ; l'État reprenant finalement un peu le bénéfice de ces DMTO.

Nous commencerons certainement à voir plus clair sur le sujet à partir de l'été et de l'automne, mais voilà ce qu'on entrevoit déjà, avant même que votre politique d'investissement – que je ne discuterai pas, mais dont le plus gros est à venir – soit posée.

Sur le contexte général, enfin, avec des politiques d'investissement de cette nature, on a évidemment recours à l'emprunt. Jusqu'à présent, on a pu avoir recours à un emprunt à des taux très favorables. Cela aussi est en train de s'inverser et visiblement à grande vitesse, puisque l'on peut facilement imaginer, étant donné la tendance que nous vivons, que les taux d'intérêt vont doubler d'un début d'année à l'autre. Là aussi, bien entendu, il y a des inquiétudes à nourrir.

Les indicateurs actuels sont au vert. Je dirais toutefois que nous sommes au pied de la montagne et qu'elle reste à gravir. Un ancien Premier ministre disait que « la pente était raide » et celle qui se présente à nous risque de l'être vraiment.

**M. ETCHEGARAY** : Nous sommes d'accord avec ce que vous dites, sauf que nous avons décidé d'être optimistes malgré tout. Notre résilience l'emportera.

**M. PARRILLA ETCHETO** : Nous partageons effectivement l'analyse de Monsieur Etcheto. Nous partageons les constats et inquiétudes pour notre collectivité, comme pour toutes celles du territoire français, pour les années qui viennent.

Il y a des inquiétudes à court terme effectivement, Monsieur Etcheto l'a très bien dit, en termes de revalorisation des taux de rémunération des établissements bancaires. En effet, très vite, on ne pourra plus emprunter aux taux dont nous avons bénéficié ces dernières années et qui

étaient très favorables à l'investissement, ce qui permettait de financer nos politiques publiques. Je suis donc entièrement d'accord sur cette analyse.

Dans le même temps, les dotations globales de fonctionnement de l'État vont de mal en pis sur les derniers exercices comptables. Nous faisons le même constat.

Mais vous avez raison, Monsieur le Maire, il faut quand même continuer à investir, à avoir des politiques publiques dynamiques qui répondent aux besoins de notre population qui, elle aussi, évolue. Sur ces 15 dernières années, nous sommes passés de 39 000 à 53 000 habitants. Cela se ressent au niveau des finances, en recettes et en dépenses, puisque notre souci est toujours de répondre au mieux aux attentes des Bayonnaises et des Bayonnais.

**M. ETCHEGARAY** : S'agissant de la question de l'emprunt, les taux ne doublent peut-être pas, mais ils augmentent de manière sensible. Je rappelle que nous étions pratiquement en dessous de 1 %. Ça reste donc des taux d'intérêt plus importants, mais encore accessibles.

Nous avons quand même, Mme Durruty, largement anticipé cette question, par les décisions que nous avons prises.

**Mme DURRUTY** : Oui, Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous l'avons partagé en commission.

Cette année, nous avons pris la décision d'anticiper sur la souscription de nos emprunts. Beaucoup de collectivités ne l'ont pas fait. Cela nous a permis de bloquer les taux et de bénéficier de taux encore bien inférieurs à ceux pratiqués aujourd'hui.

Le deuxième élément de réponse est que les excellents résultats de l'exercice 2021 ont généré une trésorerie conséquente, ce qui nous permettra d'y piocher dans les années à venir. De ce fait, nous aurons un moindre recours à l'emprunt, mais il faudra bien évidemment essayer de continuer à gérer au mieux comme nous le faisons.

Ce que je voulais dire à Monsieur Etcheto est que nous avons tous conscience des turbulences qu'il nous faudra endurer dans les prochains mois, voire les prochaines années. Elles ont un peu commencé. Vous avez évoqué un certain nombre de dispositions qui vont s'imposer à nous. Elles sont souhaitables et très fortement attendues d'un point de vue de la rémunération des agents.

Il n'empêche qu'aujourd'hui, il faut souligner qu'au-delà des chiffres présentés ce soir et qui montrent que la tendance est bonne et que nos finances sont saines, il ne s'agit pas de faire de l'autosatisfaction, mais de considérer qu'au moment où on se parle, la situation est saine. Compte tenu des turbulences qu'il risque d'y avoir dans les prochains mois et prochaines années, nous sommes armés.

Ce qui justifie aussi cette bonne capacité pour nous à pouvoir être armés demain, c'est bien sûr un certain nombre d'éléments que vous avez évoqués, en termes de ressources ou de dynamique. On ne va pas les nier.

Je voulais toutefois profiter de cet instant pour saluer la méthode budgétaire. Vous évoquiez la question du taux d'exécution sur des investissements. La collectivité pilote de façon

extrêmement rigoureuse avec les services financiers. Le travail de préparation budgétaire implique 30 réunions de préparation. C'est aussi aujourd'hui en préparation de la première décision modificative qui sera présentée en juillet. L'évolution des AP, demandée par Monsieur Etcheto, sera présentée lors de la présentation de la DM1. Il est vrai que, là aussi, nous essayons de piloter au plus juste, Monsieur le Maire, au plus vrai. Bien sûr, il faut faire des choix.

Toujours en réponse à Monsieur Etcheto, bien sûr, nous avons bénéficié d'un certain nombre d'effets d'opportunités, mais malgré tout, la crise sanitaire a coûté à Bayonne, sur les exercices 2020 et 2021, 3,5 millions d'euros. C'est beaucoup plus que l'annulation des deux éditions des fêtes de Bayonne.

Je crois donc que la gestion budgétaire, qui est la nôtre aujourd'hui, avec Monsieur le Maire, nous permet d'essayer d'être au plus près de la situation et de son évolution.

Et je veux profiter de ce moment pour saluer tous ceux qui nous accompagnent dans ce chemin, y compris l'ensemble de la DGA, puisque l'ensemble des directeurs généraux sont bien sûr impliqués dans toutes les réunions que nous faisons.

**M. ETCHEGARAY** : C'est très juste.

**M. ETCHETO** : Je ne reviendrai pas sur le bilan du Covid.

Par contre, je rejoins les propos de Sylvie Durruty. Je ne vais pas bouder notre plaisir.

Sur la méthode budgétaire, il faut reconnaître que nous la proposons depuis quelque temps, notamment celle des autorisations de programme. Ce sont finalement des outils qui permettent un pilotage plus sûr. À l'époque, on s'était un peu « frotté les moustaches » et aujourd'hui, le taux d'exécution est de 67 %. Je me rappelle d'échanges où nous estimions que les 50 % étaient insuffisants alors que la majorité s'en satisfaisait. Preuve que l'on pouvait faire mieux et c'est quand même beaucoup plus satisfaisant.

Je pense en effet que les nouveaux outils de pilotage budgétaire du type AP permettent d'améliorer ce pilotage politique pour la majorité, la lecture politique et démocratique pour les oppositions et je dirais aussi pour le grand public.

Encore une fois, merci aux services d'avoir mis en œuvre ces outils qui sont un vrai plus.

**M. ETCHEGARAY** : Merci, Monsieur Etcheto.

**M. ESTÉBAN** : Le compte administratif est un exercice budgétaire qui permet de faire le point sur l'exécution du budget voté par votre majorité. L'opposition n'a pas participé au vote.

J'aurais une question relative à la fiscalité foncière et au BRS. Nous l'avions évoqué lors du conseil municipal sur les orientations budgétaires et sur le vote du budget primitif. Envisagez-vous à l'avenir d'exonérer totalement de taxe foncière les gens qui vont acquérir un logement social dans le cadre du BRS ?

Le BRS est développé par le COL et maintenant par HSA et en particulier au Prissé dont nous parlions plus haut. La loi de finances 2021 l'autorise. On était à 30 % de limitation et on peut

maintenant passer à une exonération totale. Il faut savoir que les gens qui achètent avec le BRS paient un loyer quasiment à vie (pendant 50 ans). C'est un dispositif anti-spéculation.

**M. ETCHEGARAY** : Ce sujet est hors le compte administratif dont nous sommes en train de parler.

Sur la question de savoir quelle sera notre attitude sur la question de la fiscalité des BRS, la réflexion est en cours. Il faut toujours faire un travail d'impact sur ce qu'une décision signifie. Avant de renoncer à des ressources, il faut quand même y regarder à deux fois. La réflexion est en cours. Sylvie Durruty et M. Parrilla Etchart me le confirment. C'est un sujet que nous aurons à traiter dans les semaines qui viennent d'ailleurs. Il faudra que nous soyons parfaitement clairs dessus pour le prochain exercice, en septembre/octobre.

**Mme HERRERA-LANDA** : Nous ne participerons pas au vote jusqu'à la délibération 28, incluse.

#### **ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES**

**Non participation au vote : 11**, M. ETCHEGARAY, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA (avec mandat), M. ABADIE, M. ESTEBAN

#### **25. Exercice 2021 - Budget principal - Affectation du résultat de fonctionnement 2021**

**M. PARRILLA ETCHART** : Suite à l'approbation du compte administratif du budget principal 2021, il est demandé au conseil municipal d'approuver l'affectation du résultat cumulé de fonctionnement, soit 10 016 758,01 euros, telle que proposée en note explicative de synthèse.

#### **ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES**

**Non participation au vote : 10**, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA (avec mandat), M. ABADIE, M. ESTEBAN

#### **26. Exercice 2021 - Budget annexe des parcs de stationnement - Compte administratif**

**M. PARRILLA ETCHART** : Conformément à l'article L.2121-31 du CGCT, il est demandé au conseil municipal d'approuver le compte administratif 2021 du budget annexe des parcs de stationnement tel que présenté en note explicative de synthèse et faisant apparaître un résultat net de clôture de 1 832 783,27 euros.

#### **ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES**

**Non participation au vote : 11**, M. ETCHEGARAY, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA (avec mandat), M. ABADIE, M. ESTEBAN

**27. Exercice 2022 - Budget annexe des parcs de stationnement - Affectation du résultat d'exploitation 2021**

**M. PARRILLA ETCHART** : Suite à l'approbation du compte administratif du budget annexe des parcs de stationnement 2021, il est demandé au conseil municipal d'approuver l'affectation du résultat d'exploitation de ce budget, soit 1 035 326,13 euros, telle que proposée en note explicative de synthèse.

**ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES**

**Non participation au vote : 10**, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA (avec mandat), M. ABADIE, M. ESTEBAN

**28. Exercice 2021 - Budget annexe des fêtes traditionnelles et de la temporada - Compte administratif**

**M. PARRILLA ETCHART** : Conformément à l'article L.2121-31 du CGCT, il est demandé au conseil municipal d'approuver le compte administratif 2021 du budget annexe des fêtes traditionnelles et de la temporada tel que présenté en note explicative de synthèse.

**M. ETCHEGARAY** quitte la séance au moment du vote sur les comptes administratifs et confie la présidence de séance à Mme DURRUTY.

**Mme DURRUTY** : Compte tenu de la présentation qui vous a été faite des rapports 24 à 28, je vous propose de voter en bloc ces rapports s'il n'y a pas d'objection.

Sur l'ensemble de ces rapports qui concerne le budget principal, les budgets annexes et l'affectation des résultats pour chacun de ces rapports, je note qu'il n'y a pas de participation au vote chez l'ensemble des groupes des minorités et d'opposition.

Concernant la majorité, qui est pour ? L'intégralité de la majorité, très bien.

**ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES**

**Non participation au vote : 11**, M. ETCHEGARAY, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA (avec mandat), M. ABADIE, M. ESTEBAN

**M. ETCHEGARAY** rejoint la séance à l'issue du vote.

**29. Soutien au monde associatif - Attribution de subventions exceptionnelles**

**M. LAIGUILLON** : Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur le versement de subventions exceptionnelles au profit de quatre associations pour un montant total de 3 900 euros, dans les conditions énoncées dans la note explicative de synthèse.

J'aimerais faire un focus sur deux associations qui mènent des actions fortes : La Peña Kimio et Les Basques ont du cœur. Ce sera le samedi 11 juin au théâtre Michel Portal pour un tarif de 15 euros (moitié prix avec la carte Déclit) en faveur du service hématologie de l'hôpital de Bayonne. Street art studio organisera le Beat Street Day. Nous parlons de construire du bien-vivre ensemble dans les quartiers prioritaires. Une association comme Street art studio compte huit nationalités différentes.

## **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **30. Remises gracieuses de créances**

**M. UGALDE** : Il est demandé au conseil municipal de répondre favorablement à des demandes de remises gracieuses de créances pour des factures impayées relatives aux services périscolaires et à la régie municipale des eaux, tout en laissant une part du montant dû à la charge des intéressés.

En l'occurrence, le total des factures impayées s'élève à 468,97 euros et le montant des remises gracieuses à 351,73 euros.

## **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **FÊTES TRADITIONNELLES**

#### **31. Fixation du montant du droit d'accès au périmètre des fêtes**

**M. UGALDE** : Selon les éléments et conditions précisés en note explicative de synthèse, il est demandé au conseil municipal de fixer le tarif du droit d'accès au périmètre des Fêtes de Bayonne à compter du vendredi 29 juillet 2022.

**M. ABADIE** : Jaun auzapeza, jaun andereak,

Bixtan dena, zinez pozik gira aurten berriz baionako pesta jastatzea. Bainan, ala ere, gure taldean, uste dugu egiazki hitza eman behar zaiola edozoin herritarreri pesta horien antolakuntzari begira, izan egitaraoan, pestan sartze moldeari begira, kanpoko zono edo ostatuari begira. Baita ere, gure ustez jokoan da pena guzien egiazko lekua.

Beaucoup de plaisir à retrouver ces fêtes de Bayonne après deux années d'abstinence. Je devrais dire ces « fêtes à Bayonne », car ce ne sont pas vraiment des fêtes pour les Bayonnais et Bayonnaises. Pour cela, il me semble qu'il faudrait peut-être, *a minima* tous les cent ans, interroger les habitants sur ces festivités. Nous aurions aussi pu le faire ces deux dernières années. Il s'agirait peut-être de leur poser des questions sur les contenus, la date, la durée, les sonos extérieures, la répartition des fêtes dans les quartiers, etc. Toujours dans l'idée que nous avons d'œuvrer vers une co-construction. En attendant, ce sont les habitants de la ville qui supportent, dans tous les sens du terme, les conséquences de cet énorme rassemblement.

Si on comprend le souci de mettre en place des mesures de sécurité renforcées, avec le coût supplémentaire que cela engendre, il me semble que le paiement pour entrer dans ces fêtes populaires par une dîme aux entrées de la ville est toujours d'actualité, notamment le dimanche matin qui est, par essence, le jour rassemblant les familles.

Par ailleurs, nous préconisons d'attendre quelques éditions avant de faire un bilan un tant soit peu exhaustif sur les éventuelles baisses des infractions et autres interventions de secours qui auraient été constatées en 2018 et 2019 lors de la mise en place de cette taxe. À ce sujet, nous aimerions avoir les documents ou autres rapports qui prouveraient cette baisse.

Enfin, notre groupe citoyen, Bihar Baiona, compte intervenir dans le débat public avant ces fêtes afin de poser tout cela au sein de la population, notamment sur l'impact écologique de

ces fêtes. Chacun sait la grosse problématique au niveau du tri. Nous ferons aussi des propositions sur des finances complémentaires que nous pourrions trouver de sorte à limiter le coût pour les contribuables bayonnais.

Sur ce plan d'ailleurs, les Peñas pourraient aussi y participer. Comme le dit la citation : « Il faut rassembler beaucoup de fonds pour former des cliques. »

Pour terminer, nous remercions par avance les associations, groupements et institutions qui œuvrent à la réalisation de ces fêtes, ainsi que tous les services de la ville qui travaillent d'arrache-pied avant, pendant et après les fêtes, pour la joie de se retrouver dans ces moments de convivialité et pour le bien-être de tous et toutes.

**M. ETCHETO** : On va d'abord se réjouir du retour des fêtes dans notre ville, deux ans après, avec des interruptions dont nous connaissons et comprenons parfaitement les raisons.

Cette satisfaction doit quand même aussi s'accompagner d'une vigilance d'autant plus nécessaire qu'avec deux ans d'interruption, justement, de bons réflexes ont pu s'estomper.

Concernant la délibération et le sujet précis, notre groupe votera bien évidemment contre et ce à double titre : d'abord contre l'augmentation du tarif d'entrée et surtout contre le principe de ce dispositif, conformément aux positions que nous avons déjà eu l'occasion d'exprimer et d'explicitier en détail. À l'époque, vous nous disiez que l'entrée était seulement de 8 euros, ce qui n'était déjà pas recevable. Vos détracteurs avaient observé que la porte était ainsi ouverte et qu'il y aurait probablement des augmentations à l'avenir. On est effectivement ici dans une augmentation.

Je dirais que l'essentiel n'est pas là, mais dans le principe. Je rappelle notre position.

D'abord, la part du constat que nous partageons totalement avec vous est que les fêtes ont un coût, un coût important, un coût grandissant depuis plusieurs années, un coût incontournable, puisque lié aux impératifs de mise en sécurité de la fête à plusieurs égards. Jusque-là, le coup était entièrement imputé aux contribuables bayonnais, ce qui n'était effectivement plus admissible. C'est quelque chose que nous partageons totalement et que nous partageons depuis l'origine.

Pour autant, nous ne pensons pas que le dispositif du périmètre payant soit la bonne réponse, essentiellement pour des raisons de principe, pour des raisons de symbole, pour des raisons philosophiques qui touchent à l'esprit et à la nature même de l'événement ; un événement quasi « sacré » et les Bayonnais n'ont pas peur de le dire. Il s'agit en quelque sorte d'une communion laïque qui, de notre point de vue, doit échapper à la marchandisation, la « barriérisation », le « clôturage », l'enfermement, la fête tarifée en somme.

L'optimisation des ressources a été évoquée. De nombreuses pistes peuvent exister (ex. stationnement). Même si cela peut améliorer les choses, nous ne pensons pas que ce soit de nature à changer radicalement l'équilibre budgétaire. Pour une fête qui doit rester publique, nous prônons toujours la participation de nos partenaires que sont les autres collectivités locales. Les fêtes qui accueillent des centaines de milliers de personnes, même si elles sont évidemment très liées à la ville, ne sont pas qu'un événement bayonnais.

Donc : élargir un peu le cercle de l'effort, finalement comme sur le modèle de ce qui se fait à Pampelune avec un poids partagé entre la ville de Pampelune, la communauté forale, etc. On pouvait imaginer que la communauté d'agglomération en premier lieu, car on a là un événement d'intérêt communautaire qui, quoi qu'on en dise, n'est pas comparable avec les fêtes de village ici et là, aurait eu tout à fait vocation et à plusieurs titres d'ailleurs. L'événement est d'une dimension largement inscrite sur le Pays basque et même au-delà. La population qui vient aux fêtes de Bayonne, outre les Bayonnais (qui sont exonérés), est en grande partie issue du Pays basque. Je pense que c'était aussi un service à rendre aux citoyens des communes qui font partie de l'agglomération.

N'oublions pas aussi la pertinence institutionnelle et économique, puisque les fêtes de Bayonne produisent de la richesse. On le sait. Il y a des acteurs économiques qui font logiquement de l'activité et pas seulement les cafetiers/restaurateurs bayonnais. On peut penser à quelques grandes surfaces alentour, aux limonadiers, etc.

Tout ceci produit de l'activité, de la fiscalité économique et c'est bien la communauté d'agglomération qui lève la fiscalité économique. Quelque part, il y aurait aussi une légitimité à ce que la richesse produite, dans cette fête et finalement perçue en partie par la communauté d'agglomération à travers la fiscalité économique, revienne en partie.

C'est aussi ouvrir une porte pour solliciter d'autres collectivités, parce qu'après tout, d'autres collectivités territoriales auraient aussi compétence à se nourrir de l'image des fêtes de Bayonne, qui dépasse certainement Bayonne, le Pays basque et qui englobe aussi une bonne partie du sud-ouest. L'idée aurait été de trouver des partenariats qui, s'ils n'auraient certainement pas couvert la totalité du coût des fêtes, auraient permis de les amortir largement à hauteur du tarif d'entrée.

J'ajoute autre chose que je considère comme tout aussi important et vous en conviendrez.

Le dispositif payant fragilise aussi l'argumentation de la Ville dans les discussions qui ont lieu face à un État dont on sait qu'il est tenté (et je dirais un peu plus chaque année) de facturer le soutien des forces de sécurité notamment. Il est évident que, dans un espace public ouvert, je ne vois pas comment l'État pourrait se défaire de sa mission régaliennne d'assurer l'ordre public sur un espace ouvert. En revanche, sur un espace fermé, privatisé et payant, il est évident que les arguments que l'on pourrait nourrir face à l'État risquent d'être un peu plus fragiles.

Au-delà de ce débat, j'ai bien dit qu'il fallait que l'on se réjouisse tous de ce retour des fêtes. Nous savons tous que ce retour est aussi un défi. Évidemment, les drames récents qui ont endeuillé la Foire au jambon le rappellent. Les risques sanitaires n'ont pas totalement disparu, même s'ils n'ont évidemment plus du tout la même réalité que sur ces derniers mois.

Bien sûr, on sait pouvoir compter sur la mobilisation des agents, des personnels municipaux de l'ensemble des services publics mobilisés (y compris ceux des communes voisines), les services de l'État, les services de l'hôpital, les volontaires, les acteurs bénévoles (associatifs, militants de la fête ou de diverses associations). Je crois vraiment que tout ce monde-là est déjà très engagé, mais cela fait deux ans qu'il n'y a pas eu de fête.

Pendant deux ans, certains ont pu oublier les risques qui pouvaient exister. Je crois qu'il faut vraiment mettre l'accent sur des campagnes de sensibilisation sur les divers risques qui peuvent exister. Je ne vais pas détailler les campagnes de sensibilisation sur le respect de toutes les personnes, les femmes et les habitants, et l'ensemble des risques potentiels.

Je terminerai par cette observation. Comme beaucoup, cela me fait mal au ventre de savoir que, pour quatre familles dans un petit coin d'Aquitaine, pas très loin de chez nous, le nom de Bayonne restera quand même un nom associé au malheur et peut-être définitivement.

Tout cela comporte évidemment une part de fatalité, à laquelle nous ne pouvons rien, mais je crois que notre mission à tous est de réduire au maximum cette part de fatalité et de faire en sorte que la fête que l'on prépare, pour les Bayonnais et pour leurs hôtes, soit la fête du bonheur et que l'on écarte au maximum, autant que faire se peut, le risque du malheur qui peut toujours s'immiscer dans les interstices ; surtout peut-être après des périodes d'interruption.

**Mme CAPDEVIELLE** : Je fais miennes toutes les explications qui ont été données.

J'ai noté un peu amusée que Monsieur Yves Ugalde, avec une pudeur de gazelle, n'avait pas annoncé le montant qui est de 10 euros. Il passe donc de 8 à 10 euros. Il convenait, en séance publique, de préciser le montant du droit d'accès au périmètre des fêtes.

Dans une période où nous discutons du pouvoir d'achat, ce n'est pas forcément un détail. Ce n'est pas forcément un détail non plus pour les familles qui ne sont pas bayonnaises.

L'aspect philosophique a été très largement développé par Jean-Marc et par Henri, c'est-à-dire le fait de simplement devoir payer pour accéder à des fêtes populaires.

Il y a aussi un autre aspect, vous le savez Monsieur le Maire, qui est un aspect juridique. Une procédure conduite devant le tribunal administratif a donné raison à la Ville. Aujourd'hui, des habitants bayonnais directement concernés par la mesure ont fait appel, pour contester l'application de l'article telle que vous l'avez faite. Une loi du 12 mai 2019 stipule que dans la limite de deux fois par an, vous pouvez « *soumettre au paiement d'un droit d'accès des personnes à certaines voies, ou à certaines portions de voies, ou à certains secteurs de la commune à l'occasion de manifestations culturelles organisées sur la voie publique sous réserve de la desserte des immeubles riverains* ».

C'est sur le fondement de ce texte que vous avez donc mis en place ce que vous appelez un droit d'accès et d'autres pourraient considérer comme un simple péage. Les pétitionnaires considèrent que ce texte, qui n'a toujours pas été examiné par le Conseil constitutionnel, est justement inconstitutionnel et typiquement en ce qui concerne Bayonne.

Je m'arrête quelques instants sur cette question d'inconstitutionnalité qui me paraît sérieuse.

En conditionnant l'accès à une manifestation culturelle (considérant de manière générique que les fêtes de Bayonne sont une manifestation culturelle) sur la voie publique au paiement d'un droit d'accès, vous instituez un droit de péage qui, dans son principe, peut porter atteinte aux droits et libertés garantis par la constitution. Mettre en place un droit de péage est une atteinte

au droit d'aller et venir. Il faut que vous le motiviez et que ce soit proportionné à la sauvegarde de l'intérêt public de toutes les personnes qui sont là.

Or ce droit d'accès, on le voit maintenant, n'a qu'un objectif financier. Or si l'on regarde la jurisprudence, qui a admis de privatiser l'espace public (une exception), on se rend compte que les objectifs financiers sont toujours étrangers à ceux admis par la jurisprudence ; jurisprudence qui admet tout à fait ce droit de péage, mais pour des raisons autres que financières. En conséquence, il va falloir expliquer qu'on est sur des raisons autres que financières.

Ensuite, il est question d'une atteinte que l'on peut quand même estimer comme assez disproportionnée, sur un champ vaste sur le plan territorial et sur le plan matériel, dans le temps et dans l'espace.

Nous avons répertorié 900 commerces concernés. C'est donc une atteinte à la liberté du commerce, qui est un principe constitutionnel, comme la liberté d'aller et venir. En l'état, pour accéder à ces 900 commerces actifs, il faudra s'acquitter d'un droit de péage.

J'évoquerai également une atteinte à la vie privée, puisque certains des habitants se verront finalement enfermés chez eux, puisqu'il n'y aura plus la possibilité, sauf à payer, de rendre visite à l'ensemble des habitants.

Ce n'est pas vraiment un détail. Je considère, Monsieur le Maire, que c'est une question extrêmement sérieuse. La justice administrative sera là pour le dire. Nous verrons si la cour administrative d'appel de Bordeaux transmet la question des fêtes de Bayonne, puisque c'est une question prioritaire de constitutionnalité. Je pense que la cour administrative transmettra la question au Conseil d'État qui transmettra au Conseil constitutionnel. Nous sommes quand même une exception et il est probable que le cas de la ville de Bayonne fasse jurisprudence.

Je tenais donc à revenir sur cet aspect qui n'est pas tranché. Pour de nombreuses personnes – je pense à des familles des communes voisines – un tarif de 40 euros n'est pas forcément anodin, sachant qu'on peut dépenser de l'argent dans différentes activités payantes des fêtes de Bayonne.

Nous voterons contre cette délibération.

**M. ETCHEGARAY** : Monsieur Ugalde, qui est le rapporteur, va commencer à répondre et je compléterai éventuellement sur les aspects juridiques notamment, parmi les nombreux aspects que vous avez abordés. J'aborderai certainement la question du contentieux, bien que pour moi, ce ne soit pas l'essentiel. On parlera du bonheur des gens peut-être avant tout, qui attendent ce grand moment.

**M. UGALDE** : Je serai rapide, car tous les sujets mériteraient un large débat. Nous avons parlé de constitutionnalité, de philosophie, soit beaucoup d'éléments qui sont d'ailleurs très attachés à ce que sont les fêtes. Pour ceux qui penseraient que ce n'est qu'un divertissement ou quelque chose d'un peu futile, derrière les fêtes de Bayonne en particulier, il y a toutes les valeurs dont vous avez parlé et je suis content de vous les entendre les développer les unes et les autres.

De là à imaginer qu'il y a, d'un côté de ces rangs, des gens qui seraient les détenteurs de la philosophie noble et ceux qui ne seraient que des mercantiles, vous me permettrez de sourire un peu de cette dichotomie.

Surtout lorsque l'on revient sur le vote unanime de la commission des fêtes, il y a quelques jours dans cette même pièce, vis-à-vis de cette notion de paiement des fêtes de Bayonne à deux exceptions près. Il y a effectivement eu deux non-participations au vote. Pour tout le reste, les acteurs des fêtes, indépendamment des élus, ont absolument validé ce principe et je dirais qu'ils sont de plus en plus nombreux à le faire, puisque cette « baudruche », en quelque sorte, se vide aujourd'hui de sa substance. Beaucoup des gens qui participent aujourd'hui à la préparation des fêtes de Bayonne comprennent ce qu'il y a derrière le fait de pouvoir payer pour y rentrer.

Nous avons beaucoup parlé de la sécurité et c'est incontestable. Je suis bien placé pour vous dire qu'elle pèse à plus de 70 % sur le budget général des fêtes de Bayonne. J'ajouterai ici que, depuis que ces fêtes sont payantes, nous pouvons aussi assister à la venue dans les rues de Bayonne de 25 à 30 groupes musicaux supplémentaires par jour.

C'est aussi cela le paiement des fêtes de Bayonne. C'est aussi cela que ceux qui les construisent ont envie de souligner lorsqu'ils valident le principe du paiement des fêtes de Bayonne.

Je ferai aussi observer, puisque nous paraissions comme des pionniers de l'affaire, nous sommes en réalité de simples « suiveurs » de ce que les Vicois font depuis huit ans et au même tarif de 10 euros. Avec tout le respect que l'on doit à Vic-Fezensac, les 10 euros correspondent à une allée centrale que nous aimons tous, mais qui n'a ni l'ampleur ni la dimension de ce que proposent les fêtes de Bayonne. Nous ne sommes donc pas pionniers en la matière. Nous nous sommes situés dans ce mouvement.

Pour en avoir parlé avec des maires concernés dans d'autres rassemblements du sud-est et du sud-ouest, je puis vous dire que ce qui arrête les autres maires n'est aucunement un problème philosophique, mais tout simplement un problème de topographie de leurs villes. J'en parlais récemment avec deux maires importants des Landes qui me disaient que ce principe, sur un plan simplement technique, était inimaginable dans les villes dont je vous parle. La raison en est simple. Les fortifications assurées par Vauban pour Bayonne ne sont pas le lot de ces villes auxquelles je fais allusion. Par conséquent, il est absolument impossible d'imaginer un paiement des fêtes topographiquement parlant et en conformité avec les possibilités qu'offre la géographie des villes, dont je n'ai pas besoin de vous citer les noms – nous avons tous en tête les grandes villes de féria du sud-ouest, qui regardent Bayonne avec intérêt et qui n'en finissent pas d'envoyer, année après année, des délégués pour voir comment tout cela fonctionne, comment on s'organise ; comme ils ont su les envoyer il y a dix ou quinze ans, lorsque nous avons été les premiers à défendre le Baso Berri. Il est important de rappeler que Bayonne peut aussi être pionnière dans de bons domaines.

Je voudrais aussi dire un mot sur le fait que, derrière le paiement de ces fêtes de Bayonne, il y a une conséquence qui vient corroborer (on peut le regretter) une impression générale de pacification de la fête (« pacification » est peut-être un grand mot). Je n'y peux rien. Ce sont des éléments tangibles qui nous remontent de témoignages et pas que des professionnels et des limonadiers. Je parle des acteurs de la fête. Je parle des faiseurs de chars, de tous ceux

qui sont impliqués dans la proximité dans ce défi, y compris physique que représentent les fêtes de Bayonne pour beaucoup. Tous ceux-là nous disent que, depuis la mise en place du paiement des fêtes, une forme d'accalmie a pu être constatée.

Je rappelle que nous sommes partis de très loin par des campagnes promotionnelles, il y a une vingtaine d'années, où nous allions chercher des jeunes dans le métro parisien en leur disant de venir parce que « c'est gratuit et que c'est génial ». Excusez-moi, mais je préfère la deuxième solution à la première, ne serait-ce que pour l'idée que je me fais de ma ville avant et après les fêtes de Bayonne aussi.

Je voudrais finir bien sûr en remerciant Colette Capdevielle pour sa comparaison animalière à laquelle je suis très sensible. D'abord parce qu'elle m'a appris que des gazelles étaient pudiques, ce que je ne savais absolument pas, ensuite parce que le fait de me comparer physiquement à une gazelle constitue pour moi la consécration ultime. Je vais pouvoir rentrer chez moi et dire à mes proches que ce que j'ai entendu ce soir, qui est singulièrement différent de ce que j'ai pu entendre à la table familiale, il y a encore quelques jours, de la part de mon fils.

Lorsque le débat juridique sera tranché, j'espère que nous saurons nous retrouver sur la façon par laquelle on peut effectivement faire entrer des ressources supplémentaires aux fêtes de Bayonne. Toutes les idées que j'ai entendu développer ici, je vous demande de croire que nous les mettons en application depuis des années.

En termes de partenariats de grandes marques de vins et spiritueux, par exemple, on sait que cela s'oppose totalement à la législation française. Il faut le savoir. On monte à Paris avec la meilleure volonté du monde et on s'oppose à une loi que Heineken ne se voit d'ailleurs aucunement opposer à Pampelune pour parrainer tous les podiums d'animation.

Pampelune bénéficie de fonds publics depuis une quarantaine d'années et la députation de Navarre est derrière la ville de Pampelune depuis très longtemps. C'est à mettre en lien à un découpage territorial propre à l'Espagne et à la Navarre en particulier selon lequel chacun, dans son domaine, peut prendre une part de responsabilité. Pour la députation de Navarre, il n'est pas question de donner des sous à la ville de Pampelune. Il est question par exemple d'assurer la sécurisation complète de l'encierro, excusez du peu. C'est effectivement une façon d'aborder les problématiques que nous n'avons pas en France. Il faut quand même entendre ici que la comparaison avec Pampelune n'est pas acceptable, même si je peux entendre qu'elle est séduisante.

**M. ETCHEGARAY** : Quelques mots supplémentaires sur les aspects qui n'ont pas été abordés par Yves Ugalde.

Parmi les arguments évoqués, vous êtes plusieurs à nous avoir reproché de ne pas avoir travaillé à l'optimisation des ressources et que nous aurions pu faire autrement que de mettre en place ce droit d'accès.

M. Etcheto disait qu'il ne voulait pas que le nom de Bayonne soit « associé au malheur », en pensant à ce qu'il s'est passé à l'occasion de la Foire au jambon, où quatre jeunes gens décédés devant la Fnac, sur cette route nationale, à 5 heures du matin. Pour avoir été appelé par la

police à cette heure, je me suis déplacé sur les lieux dans les 10 minutes qui suivaient. Je ne vous cache pas que, sur le moment, à 5 heures du matin, le maire de Bayonne – qui a rendu possible la Foire au jambon – a vécu un instant très compliqué, difficile.

Je pensais à ces enfants mineurs, aux familles que j'ai rencontrées ou que j'ai eues au téléphone pour certaines.

Faut-il continuer à vivre ? C'est la question. Faut-il continuer à procurer du bonheur à la population, à ces dizaines de milliers de personnes qui sont venues à la Foire au jambon (470 000 environ d'après le chiffrage qui nous a été proposé) ? Aux fêtes de Bayonne, c'est de 1 à 1,2 million de personnes à chaque édition.

Nous voulons les uns et les autres une nouvelle édition. Ici, nous parlons du tarif. Nous ne parlons pas du fait de savoir s'il faut ou non que perdure une fête de Bayonne. C'est une responsabilité, morale.

Je considère que, malgré tout et pour s'être posé des questions de même nature dans le passé, lorsqu'il y avait énormément de violences sexistes aux fêtes de Bayonne, celles-ci sont aujourd'hui moins nombreuses suite au travail de prévention qui a été effectué. Des élu. e. s ont travaillé sur ce sujet et nous ont permis de faire avancer les choses. Il y a beaucoup moins de violences sexistes pendant les fêtes de Bayonne.

Il y a des choses que nous pourrions faire et d'autres non. Nous ne pourrions pas empêcher les jeunes de venir aux fêtes. Nous ne pourrions pas non plus les empêcher de boire de l'alcool plus qu'il n'en faudrait. Sans doute qu'il faudrait, à partir d'un certain moment, ne plus servir d'alcool à des personnes qui sont déjà ivres. Cela renvoie toutefois à une responsabilité qui n'est pas celle du maire, mais celle d'un certain nombre d'acteurs de la fête. Il existe assurément un problème de cette nature.

Faut-il continuer à organiser des manifestations de cette sorte ? Je dis que oui. Nous savons faire des progrès. Nous avons enregistré, à l'image des violences sexistes que je viens de citer. Pour le reste, nous ferons du mieux possible.

J'arrive à la question du droit d'entrée.

Les fêtes de Bayonne sont devenues telles que, sans dispositif de sécurité digne de ce nom, nous ne pourrions pas assurer la sécurité des gens, jeunes ou moins jeunes, qui s'y rendent.

En l'occurrence, nous sommes confrontés à une situation, que vous vous connaissez parfaitement, impliquant un besoin toujours grandissant de forces de police et en particulier de CRS ; forces dont il faudrait que les services de l'État arrivent à dégager pour l'organisation de nos services de sécurité pendant la fête ; sans compter que notre police municipale est très présente et que nous recourons également à des sociétés de sécurité privées (500 personnes). Nous faisons le maximum.

Depuis 2018, nous avons assisté à différents positionnements de la part des services de l'État et en particulier du ministère de l'Intérieur. En 2018, époque où le ministre de l'Intérieur s'appelait Gérard Collomb, on nous a annoncé la fin de la gratuité des forces de police et la

nécessité de payer. Un tarif de 510 000 euros nous a alors été avancé. La même chose a été dite au maire de Dax, au maire de Mont-de-Marsan et certainement à d'autres maires.

Nous avons commencé par discuter le montant. Un nouveau tarif de 400 000 euros nous a alors été proposé. C'est de cette manière que les choses se sont passées en 2018. Des titres de recettes (équivalent d'une facture) ont été lancés par les services. C'est un peu comme un avis d'imposition. Nous avons reçu cela, tout comme les Dacquois, les Montois et d'autres sans doute. Et nous avons bien évidemment tenté de résister à ce moment.

En 2019, il n'y a pas eu de demandes de facturation en amont des fêtes, mais après les fêtes, les services nous ont parlé d'une somme de 493 000 euros, puis de 385 000 euros.

En 2020-2021, avec le Covid, il n'y a pas eu de sujet.

2022 : nouvelle circulaire et nouveau ministre. C'est l'actuel ministre de l'Intérieur qui porte cette circulaire et cette fois, il est question de 470 000 euros. Je vous passe les détails techniques nous expliquant le calcul de cette somme.

Je retiens ceci. Vous dites être attachés à la pérennité des fêtes de Bayonne et j'en suis certain.

Par contre, je vous le dis et c'est là que nous sommes en désaccord, il n'y aura plus de fêtes de Bayonne, d'ici quelques années, si nous ne savons pas trouver une source de financement.

Tel est l'enjeu et pas forcément la question des commerçants et des résidents. Je viendrai sur le plan juridique, mais pour moi c'est un sujet final. On essaie généralement d'aborder les questions juridiques à la fin, sauf en cas de déformation professionnelle – laquelle me touche parfois à l'instar de Mme Capdevielle.

Je ne sais pas ce qu'il adviendra de la discussion que nous aurons. Cette fois, on nous dit que les titres de recettes (documents signés par le comptable public) seront mis à exécution. La période temporisation est terminée : « On vous a avertis. Maintenant, on va passer à la facturation définitive ».

Au vu du contexte national et international, que M. Etcheto a développé plus haut (sur les coûts à venir) et sur lequel nous étions d'accord, on constate que le marché des WC et douches a augmenté de 65 000 euros, des augmentations autour de 15 000 euros sur d'autres marchés. Bref, je demande à faire un calcul global. L'enveloppe budgétaire, en dépenses, pourrait finalement atteindre 3,6 millions d'euros, et ce, pour une ville comme la nôtre qui reste une ville moyenne, certes de quasiment 53 000 habitants.

Vous me disiez qu'il existait d'autres solutions. « Allez voir les Peñas. » Allons-y ensemble si vous voulez. Les Peñas ont vécu la période de Covid dans des conditions catastrophiques. Certaines Peñas n'ont pas pu rouvrir. Monsieur Ugalde l'a constaté, mieux que moi, lorsqu'il s'est agi de la Foire au jambon. Certaines Peñas n'ont pas pu rouvrir, parce qu'ils n'ont plus de finances. C'est quand même notre tissu associatif. Ce ne sont pas que des gens qui sont à la recherche d'effets d'aubaine.

Les cafetiers-restaurateurs sont déjà mis à contribution par la facturation que nous mettons sur l'espace public. Nous avons d'ailleurs prévu de les rencontrer, Mme Durruty, pour leur dire qu'elle va augmenter.

Tout cela est tout sauf simple.

En réponse sur la communauté d'agglomération du Pays basque, dont il se trouve que je la préside, je ne demanderai jamais à mes collègues de la communauté d'agglomération de contribuer au déficit de fonctionnement des fêtes de Bayonne. Je n'en aurai ni l'idée ni l'envie. Je suis bien placé, pour avoir créé (avec d'autres) cette communauté d'agglomération pour vous dire qu'elle se trouve confrontée à des difficultés liées au fait que les politiques publiques qu'elle doit mener sont extrêmement importantes.

Nous parlons de l'habitat. Voilà un sujet. Nous mettons de 12 à 15 millions d'euros par an pour la politique de l'habitat.

Nous faisons aussi ce qui est nécessaire pour l'économie. Si vous ne financez pas le déficit, qui est quasiment automatique, surtout dans les zones d'activité de l'intérieur, on ne crée plus de zones d'activités et on ne crée plus d'emplois. Personne n'a envie de ça.

La communauté d'agglomération se concentre sur ses compétences obligatoires.

Elle a quelques compétences dites « à la carte » ou « facultatives », depuis janvier 2017, mais aujourd'hui, elle se concentre sur ses compétences obligatoires. Donc, je ne proposerai pas cela à la communauté d'agglomération.

Du reste, si j'avais l'idée de le faire, on viendrait me parler de la fête patronale de telle ville ou de telle autre. De leur point de vue, ce serait pareil et je pense que j'aurais du mal à trouver des arguments pour dire qu'on n'y va pas.

Il n'y a pas d'autres ressources. Nous y avons réfléchi. Les services ont beaucoup travaillé sur ce sujet. Autrement dit, on s'est « cassé la tête ». On a d'ailleurs pris le parti de ne pas rechercher certains mécènes et partenaires pour conserver une image positive des fêtes de Bayonne. Ce caractère positif ne se trouve pas dans certains types de commerces ou d'activités industrielles que nous n'avons pas envie de mettre en avant. Je ne citerai aucun nom.

Aujourd'hui, il n'y a pas d'autre solution que de passer de 8 à 10 euros. Je le fais sans aucun état d'âme. Je rappelle que la commission extramunicipale des fêtes s'est prononcée, à une quasi-unanimité, en faveur du paiement des fêtes et de ce passage de 8 à 10 euros.

On nous parle de problèmes juridiques et de questions prioritaires de constitutionnalité (QPC).

Une QPC ne se passe pas comme ça. C'est un parcours du combattant dont vous savez comme moi, Mme Capdevielle, qu'il n'est pas tout à fait simple. Le tribunal administratif a donné raison, en référé et sur le fond, à la ville de Bayonne. La cour administrative d'appel a été saisie et c'est celle-ci qui, après des mois, voire des années, vient d'être saisie d'une QPC. « Pourquoi ne pas tenter, s'est-on dit, une question prioritaire de constitutionnalité ? » Lorsque cela arrive si tard dans une procédure, c'est qu'on n'y croit pas plus que ça. Les juges considèrent souvent

qu'une QPC posée de cette manière, au moment où l'affaire allait être clôturée et fixée pour être jugée, on se dit que l'intention est soit de gagner du temps, soit de trouver un motif.

Je ne sais pas ce que donnera cette QPC, pas plus que vous. Vous savez comme moi que nous avons un fondement juridique – vous l'avez rappelé tout à l'heure – issu du Code général des collectivités territoriales et qui permet à des communes de rendre les fêtes payantes. Elles l'ont fait peu souvent, parce que peu de communes ont à régler un enjeu comme celui des fêtes de Bayonne. Outre les enjeux qu'Yves a très bien rappelés, il y a des enjeux sur le plan économique. Nous sommes certainement l'une des rares communes à avoir utilisé ce fondement juridique, qui existe, pour rendre nos fêtes payantes.

Il existe un fondement juridique.

Que Vauban nous ait beaucoup aidés, comme Yves Ugalde le disait en souriant, ce n'est pas faux. Bien des choses qui ne sont pas possibles ailleurs le sont peut-être ici.

À l'époque, au moment de mettre en place ce dispositif payant, nous avons hésité par crainte que le travail de préparation de ce dispositif nous revienne plus cher que ce qu'il nous rapporterait. Nous avons finalement décidé de le faire. Cela dit, ce dispositif a également un coût. Ce coût de mise en place du dispositif pour le paiement des fêtes devient aussi un coût pour la sécurité.

Chaque point d'entrée de cette ville est un point par lequel il faut passer par les fourches caudines du regard des forces de sécurité d'une part et d'autre part *via* la sécurité assurée par les sociétés auxquelles nous avons recours. Tout cela contribue à la sécurisation des fêtes.

Aujourd'hui, à Bayonne, nous avons inventé quelque chose. Nous avons inventé un dispositif qui permet à la fois de ne pas faire supporter ce coût par les seuls Bayonnais et également, nous avons quelque chose qui nous permet de sécuriser ces fêtes. Qui doit payer au final ? L'utilisateur ou le contribuable ? Je rappelle qu'alors même que les fêtes sont gratuites pour tous les Bayonnais, tous les Bayonnais ne viennent pas aux fêtes de Bayonne ; et nous recevons ici beaucoup de non-Bayonnais aux fêtes de Bayonne, par attachement à la ville.

J'ai entendu l'argument disant : « On pourrait faire payer l'accès aux plages. » Il est aussi question de ce sujet à la communauté d'agglomération, sauf que les plages ne relèvent pas du domaine public de la commune. C'est donc une situation complètement différente. Cet argument ne tient pas.

Il n'est jamais agréable de décider de faire payer. Ce n'est pas agréable, pas plus que de décider d'augmenter. Par contre, c'est raisonnable et c'est aujourd'hui le meilleur moyen d'assurer la durabilité de nos fêtes.

**Mme HERRERA-LANDA** : Je tenais d'abord à apporter une précision sur la commission extramunicipale des fêtes qui a été déplacée dans la semaine et superposée à une autre réunion, m'empêchant ainsi d'y participer. Je tenais à dire que, si j'avais été présente, j'aurais voté contre.

**M. ETCHEGARAY** : Je précise que les deux personnes qui n'ont pas voté favorablement se sont abstenues.

**Mme HERRERA-LANDA** : J'avais bien compris, mais je tiens à préciser que la réunion a été déplacée si bien que je n'ai pas pu exprimer ma position sur ce sujet.

Par ailleurs, on voit bien que nous ne sommes pas tout à fait d'accord sur la façon d'envisager la réflexion. Cela fait plus de deux ans que nous proposons une réflexion sur les fêtes, avec une pause de deux ans qui aurait pu être mise à profit pour une réflexion collective. Nous vous proposons de réunir un certain nombre d'acteurs pour trouver de nouvelles idées et ainsi de ne pas faire l'économie d'une réflexion collective.

Vous nous avez cité des personnes, mais aucune démarche collective de réflexion. Vous avez donné le nom d'un certain nombre d'élus, les uns après les autres, qui ont réfléchi et qui travaillent avec les services. Pourquoi ne pas associer la population qui, de toute façon, volontairement ou pas, est associée aux fêtes ? Pourquoi doit-elle être privée de la réflexion qui est menée ?

Par ailleurs, vous avez expliqué que 1,2 million de personnes venaient à Bayonne. Pour l'instant, nous avons exclusivement les coûts liés à la présence des 1,2 million de personnes. En enlevant les Bayonnais et autres contributeurs, nous serons sur 1,1 million de personnes. Vous nous expliquez que les charges sont de 400 000 euros, si on nous facture des charges de sécurité, soit 0,33 euro par personne.

Si on cumule le total des charges que vous avez évoquées, soit 1,2 million de charge, pour 1,2 million de visiteurs, cela représente un euro par personne. C'est le prix de la location d'un Baso Berri. Si on prend le total que vous avez donné comme un maximum, qui est de plus de 3 millions d'euros, on pourrait être à un total d'environ... (*interruption*)...alors je vais aller au bout du raisonnement...la question que je pose c'est sur cette fréquentation de 1,2 million annoncée partout, quelle est la dépense moyenne par personne ? Puisqu'on ne parle que de dépenses et on ne parle pas de recettes. Vous n'avez présenté les choses que sous l'angle des coûts. Vous avez évoqué deux catégories : les contribuables et les usagers. J'en ajouterai une troisième qui est la catégorie des bénéficiaires, avec lesquels il faudra peut-être aussi réfléchir à ces équilibres budgétaires.

**M. ETCHEGARAY** : Vous n'étiez pas au débat, mais il y a eu des interventions dans ce sens et j'ai déjà donné une réponse.

**Mme HERRERA-LANDA** : Aujourd'hui, je suis incapable de vous dire quelle est la dépense moyenne d'une personne qui vient à Bayonne pour une journée de fête. Cela n'a pas été évoqué ce soir.

Je terminerai en disant qu'il me semble qu'il est un peu gênant de mêler à la fois contrôle d'accès et participation financière. Dans vos propos, on a *grosso modo* l'impression que vous défendez l'idée que, depuis que les fêtes sont payantes, on observe une diminution de la sécurité, comme s'il y avait une relation de cause à effet entre les deux.

Le contrôle de l'accès et la participation financière sont deux choses différentes. La sécurité ou l'insécurité et les problèmes de comportement pendant les fêtes sont multifactoriels. Il y a des phénomènes de société, il y a des tendances. On ne sait pas ce que vont être les fêtes

cette année par exemple. On ne peut pas lier un paiement, qui est un premier facteur, à un contrôle d'accès qui en est un deuxième, puis à des comportements qui en sont un troisième.

Je n'ai pas de recette miracle...

**M. ETCHEGARAY** : Vous n'avez pas de recette miracle, nous sommes bien obligés, à quelques semaines, de décider.

**Mme HERRERA-LANDA** : Cela fait plus de deux ans que nous demandons de mener une réflexion partagée sur le sujet des fêtes de Bayonne. Vous nous citez des noms de personnes et nous vous citons des acteurs. Les fêtes étant un bien commun, la réflexion doit pour nous être collective, même si les responsabilités sont individuelles.

**M. ETCHETO** : J'imagine que nous n'allons pas vous convaincre et faire changer le sens des votes. Nous l'avons bien compris.

Toutefois, vous avez quand même dit deux choses un peu contradictoires.

Lorsque vous parlez des exigences de l'État et un éventuel arrêt des fêtes. Mais s'il n'y a plus de fête, il n'y a plus non plus d'activité économique. Les fêtes ne sont pas qu'un événement festif.

Pendant la période exceptionnelle du Covid, beaucoup d'acteurs économiques ont pu continuer parce qu'ils savaient que c'était temporaire et parce qu'ils ont eu des compensations de l'État (le « Quoi qu'il en coûte » a fait son effet). Sinon, on imagine que ce serait aussi un séisme, pas seulement culturel et philosophique, mais aussi économique. À ce moment-là, dos au mur, on se mettrait bien à trouver des solutions.

Alors, je ne peux pas croire que la communauté d'agglomération, ayant la responsabilité de l'activité économique et de la fiscalité économique sur le territoire, pourrait s'affranchir totalement de ce qui est aussi une réalité. Sophie en a profité pour rappeler quelques chiffres, mais ces chiffres se multiplient avec des coefficients. Ce sont aussi des gens qui ne sont pas que dans de l'hébergement bénévole, mais aussi dans de l'hébergement payant. Donc, les pistes que nous proposons existent aussi.

S'agissant de l'argument de l'État et le fait qu'il présente sa facture, très honnêtement, si l'État présente une facture de l'ordre de 500 000 euros, avec la constance que vous avez rappelée, sur un événement traditionnel et de cette importance se déroulant sur la voie publique, nous sommes certains que le juriste que vous êtes ira plaider devant le tribunal administratif.

Franchement, devant la justice administrative, en facturant l'une de ses fonctions régaliennes, sur un événement gratuit sur la voie publique, je pense que l'État se risquerait à beaucoup de choses.

Je n'imagine pas que vous n'irez pas jusque-là, à raison d'ailleurs et nous vous soutiendrons.

**M. ETCHEGARAY** : Vous pensez bien que je bataillerai, mais je vois déjà la faiblesse de mes arguments. Je le dis en réunion publique et l'État pourrait le savoir. Il faut savoir la force des arguments que l'on peut avoir.

C'est effectivement un rassemblement public, mais initié par la Ville. L'État pourrait nous opposer qu'il est en charge d'interventions bien plus prioritaires que celles qui résultent d'initiatives communales.

**M. ETCHETO** : Cela se plaide, vous le savez bien. Cela se plaide non seulement devant la justice administrative, mais ça devient même un dossier politique au sens plein du terme et qui dépasserait de très loin les seules frontières bayonnaises et vous en êtes d'accord.

**M. ETCHEGARAY** : Oui.

**M. ETCHETO** : Si nous avons besoin d'aller jusque-là, nous vous soutiendrons comme nous l'avons déjà fait dans le passé, lors d'événements dramatiques d'un certain été (drame de Nice) et au moment où il vous fallait prendre des décisions très graves sur le maintien des fêtes de Bayonne. À l'époque, nous vous avons assuré que, quelle que soit la décision que vous prendriez, nous la soutiendrions.

**M. ETCHEGARAY** : Je confirme que vous avez suivi une position très claire que nous avons été unanimes quant à la volonté de sauver les fêtes de Bayonne, malgré ce drame. C'est d'ailleurs ce drame qui a entraîné la multiplication des dépenses de sécurité.

**M. ETCHETO** : Oui, mais nous étions sur une tendance déjà ancienne.

Enfin, je crains que vous n'ayez mal saisi la fin de mon propos. Loin de moi l'idée de dire que rien n'a été fait.

Nous sommes parfaitement conscients d'un certain nombre d'actions que vous avez prises, depuis des années, dans le but de pacifier la fête.

Simplement, après deux ans de coupure, nous abordons une fête très particulière. Je crois qu'il y a des réflexes, de bons réflexes qui ont pu quelque peu se perdre pendant cette période. Cela nécessite une attention très particulière en termes de sensibilisation pour une partie des publics. Beaucoup de jeunes vont faire leur première fête de Bayonne à 20 ans parce qu'il n'y en avait pas eu avant. Donc, il y a aussi une éducation qui n'a pas été faite ; « éducation » au sens large. Cela nécessite, pour les fêtes de Bayonne comme pour tout autre événement comparable, que l'on soit parfaitement vigilant sur cette année de reprise.

Tel était le sens de mon propos.

**M. ETCHEGARAY** : Je suis plutôt d'accord avec ce que vous venez de dire.

Je propose de voter.

Minorité et opposition confondues votent contre.

#### **ADOPTE A LA MAJORITE**

**Votes contre : 10**, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA (avec mandat), M. ABADIE, M. ESTEBAN

### **32. Dispositions générales concernant l'organisation de l'édition 2022**

**M. UGALDE** : Au terme de deux années marquées par la pandémie, les Fêtes de Bayonne 2022 pourront se dérouler du 27 au 31 juillet, pour les 90 ans de la manifestation.

Dans ce cadre, la Ville est amenée à prendre des dispositions visant à assurer la sécurité des personnes et des biens, à organiser un certain nombre d'animations, ainsi qu'à accueillir dans les meilleures conditions possibles les personnels chargés des missions correspondantes.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver l'ensemble des dispositions décrites en note explicative de synthèse et d'autoriser Monsieur le Maire à les mettre en œuvre.

C'est pour moi l'occasion de rappeler que nous travaillons à de nombreux projets qui marqueront ces 90 ans des fêtes de Bayonne. Nous n'allons pas laisser passer une date pareille dans l'indifférence générale, quel que soit d'ailleurs le niveau de responsabilité des uns des autres au sein de la commission extramunicipale des fêtes. Je veux saluer ici que chacun prenne une part de sa responsabilité.

Je sens l'envie, de la part de toutes et de tous, de ne pas laisser ces 90 ans, en particulier avec ce projet d'exposition rétrospective autour du péristyle de la mairie de Bayonne dont tous les piliers serviront de support à une exposition qui, à mon avis, devrait marquer les esprits. Les nostalgiques et autres curieux ont aussi envie de savoir ce que furent ces fêtes. Je crois qu'il est important, pour les jeunes, de voir d'où l'on vient et quelles ont été les valeurs qui ont construit ce phénomène très particulier que restent les fêtes de Bayonne.

J'évoquerai également une très belle série de photographies sur le phénomène des « bandas » à Bayonne, dans les années 60. N'oublions pas que c'est par Bayonne que les bandas sont entrés en France, du temps où il y avait jusqu'à 17 bandas dans cette ville. Tout cela se rend au cœur de cette exposition pour le 90<sup>e</sup> anniversaire, avec un compte à rebours qui sera lancé sur la façade de la mairie jusqu'au soir de l'ouverture.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **33. Corso 2022 - Modification de la liste des associations participantes et du montant des subventions**

**M. UGALDE** : Lors du conseil municipal du 10 février 2022, le conseil municipal a retenu la participation de 10 associations au corso 2022 des Fêtes de Bayonne, dont le Centre Culturel espagnol. Ce dernier souhaite retirer sa candidature au profit de l'association ATD Quart Monde.

Par ailleurs, quatre associations se verront attribuer une subvention complémentaire de 2 000 euros maximum au titre de l'aménagement des plateformes pour la réalisation des chars récemment remplacées pour des raisons de sécurité.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver les modifications correspondantes telles que détaillées en note explicative de synthèse.

Concernant cette initiative d'ATD Quart Monde, je précise qu'il s'agit d'un collectif et que beaucoup d'associations à vocation caritative seront mobilisées autour de cette plateforme. Je

vois ça avec un formidable plaisir, augmenté par le fait que des forces nouvelles viennent se greffer aux réalisateurs traditionnels.

Il est toujours important de rappeler que ce Corso, que l'on disait moribond il y a une dizaine d'années, est suffisamment attractif pour permettre à des associations, dont ce n'est pas la vocation première, de se dire qu'il y a là quelque chose de fort à faire et à partager avec la population de cette ville.

Je trouve très intéressant qu'ATD Quart Monde soit allé au bout de cette démarche.

**M. ETCHEGARAY** : Absolument.

**M. UGALDE** : Et si je peux me permettre parce qu'il y a toujours un symbole quelque part, le centre culturel espagnol a lancé son char, ces hommes et ces femmes qui travaillent essentiellement sur de la solidarité humaine respecteront le choix du centre culturel ; en l'occurrence celui de Don Quichotte qui s'est souvent et longtemps battu contre des moulins, ce qui est le quotidien, il faut bien le dire, de ces associations.

**Mme HERRERA-LANDA** : Nous ne prendrons pas part au vote.

**M. ETCHEGARAY** : J'avais noté.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES**  
**Non participation au vote : 1, M. SUSPERREGUI**

### **TEMPORADA**

#### **34. Contrats d'engagements des professionnels taurins**

**M. UGALDE** : La Ville a choisi d'organiser directement l'ensemble des spectacles taurins présentés aux arènes. Elle est de ce fait l'employeur de tous les professionnels taurins, avec lesquels des contrats d'engagement doivent être conclus à l'occasion de chaque nouvelle temporada.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver l'ensemble des dispositions présentées et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires à leur mise en œuvre.

**M. ETCHEGARAY** : Je pense que, dans l'intervalle, M. Estéban n'est pas devenu « tauromache » et qu'il s'apprête à expliquer les raisons de son vote contre.

**M. ESTEBAN** : Je ne suis pas adepte de la tauromachie, mais c'est un domaine que je connais bien pour avoir lu *Mort dans l'après-midi* d'Hemingway en son temps.

Je voterai évidemment contre cette délibération qui propose que les professionnels taurins soient payés par des finances publiques, municipales.

Cette délibération appelle trois constats.

Que la Ville passe des contrats d'engagement avec des toréros et leurs cuadrillas est d'abord un aveu de déficit budgétaire des corridas. Le budget de fonctionnement de la ville doit

« supporter des spectacles taurins », c'est votre terme, incapables de se financer par les billets d'entrée. C'est ce qu'on appelle un déficit chronique d'une structure qui, de toute évidence, n'a rien d'un service public.

En intégrant les toréros et leurs cuadrillas dans le personnel municipal, la dépense en salaire minimal est 567 000 euros et de 709 000 euros en maximal ; salaires contractuels, certes, mais renouvelés chaque année. Dès lors, on peut s'interroger sur le gonflement, de fait, du budget de fonctionnement concernant la masse salariale de nos agents municipaux. Nos agents municipaux œuvrent, eux, pour les services publics destinés à tous les citoyens sans exclusive.

Enfin, combien la mairie de Bayonne devra-t-elle vendre du kilo de viande d'animaux massacrés dans une arène avant d'adopter une charte des animaux ? Pour les arbres, il a fallu attendre un certain nombre de stères coupés avant de voir enfin une charte de l'arbre que l'on peut vraiment saluer.

Oui, sur le sujet de la condition animale en ville, nous sommes à la traîne. Je vous renvoie la ville de Bordeaux, un peu plus au nord, où il existe une politique en faveur des animaux, comme dans de nombreuses métropoles et villes moyennes. Europe Écologie Les Verts en particulier, l'adjoint au maire de Bordeaux en particulier, sont en charge de la condition animale.

Si vous voulez à tout prix vous accrocher à ce spectacle d'un autre temps, je vous invite à vous rendre aux corridas des fêtes de Pampelune pour y rencontrer les élus municipaux, en particulier ceux de l'ancienne municipalité. Il faut voir comment une ville, dite de « tradition taurine », s'est totalement désengagée de la gestion de ces corridas, au point d'en interdire l'accès aux mineurs. Je rappelle qu'à Bayonne, les corridas seront gratuites pour nos jeunes enfants.

Salatu nahi nuke Herriko Etxeak bere gain hartzen duen « toreadoreen » saria, uda honetan berriz ere.

Gainera, hau ezin ulergaria da, gaur egungo gizartean, noiz animalieen kondizioa eta sentsibilitatea onartua delarik gero eta gehiago jendeen artean.

Milesker entzuteagatik.

Merci pour votre écoute.

**M. UGALDE** : Je serai très rapide.

J'ai le sentiment qu'il y a un panneau, je dirais une muleta dans laquelle il ne faut surtout pas foncer en ce moment, c'est celui de l'exploitation politique à quelques fins (peut-être les législatives prochaines) que je vois poindre autour de ce sujet.

C'est vrai qu'aujourd'hui, la corrida est un sujet qui peut permettre des exploitations politiques, voire quelques calculs. Je n'irai pas sur ce terrain, ne sachant que trop dans quelles affres l'Espagne est entrée avec ce genre de comportements au point qu'aujourd'hui, un clivage plutôt malheureux sépare l'Espagne sur ce sujet. Je resterai donc plus distancié.

Je dirai simplement que Bayonne compte beaucoup de propositions culturelles, festives et d'animation, qui sont « fort heureusement » déficitaires. Nous venons d'évoquer les fêtes de Bayonne qui n'ont pas prétention à gagner des sous, loin s'en faut, comme nous l'avons expliqué tout à l'heure. Ensuite, on peut porter des jugements sur les spectacles dont je parle, mais aller chercher plus particulièrement ce spectacle pour défendre une thèse, qui ne vaudrait pas pour les autres, me semble spécieux si je peux me permettre, Michel.

De manière plus générale, nous allons évidemment tout faire pour que la charge financière soit la moins importante possible. Je rappelle que, pendant des années, les corridas ont gagné de l'argent dans cette ville. Nous avons quelques raisons de penser qu'aujourd'hui, les logiques de masse commencent à se repositionner. Je me réfère en particulier à ce que mes amis dacquois, vicois ou montois me disent quant à une nouvelle effervescence autour de leurs guichets, ce dont il faut bien sûr se féliciter.

Je terminerai sur la comparaison avec Pampelune qui, encore une fois, n'est pas raison. En effet, les fêtes taurines de Pampelune n'ont jamais relevé de l'autorité municipale, hormis pour ce qui concerne la tarification dont parlait Michel. Pour le reste, c'est la Casa de Misericordia qui organise les corridas à Pampelune et qui a d'ailleurs le bon goût d'y gagner beaucoup d'argent au profit des personnes âgées qu'elle gère par ailleurs. Donc, la comparaison avec la gestion municipale n'est pas très heureuse, puisqu'historiquement, cette gestion n'existe pas à Pampelune.

**M. ETCHEGARAY** : Donc, nous ne vous mettrons pas d'accord.

Je propose de voter à l'état.

Monsieur Estéban vote contre.

**Mme HERRERA-LANDA** : Pour nous, il y aura un vote contre et deux non-participation au vote ; un sur le principe et deux sur les problématiques des modes de gestion.

**M. ETCHEGARAY** : Pouvez-vous préciser les noms, car nous sommes en séance publique ?

**M. ABADIE** : Contre.

**Mme HERRERA-LANDA** : Mathieu Bergé et moi-même ne participerons pas au vote pour marquer notre opposition résolue sur les modalités.

**M. ETCHEGARAY** : S'agissant de la majorité, j'ai compris qu'il y avait une abstention de Laurence Hardouin et de Lionel Sévilla (dont elle a le pouvoir).

#### **ADOPTE A LA MAJORITE**

**Votes contre : 2**, M. ABADIE, M. ESTEBAN

**Abstention : 2** : Mme HARDOUIN TORRE (avec mandat)

**Non participation au vote : 8**, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA (avec mandat)

**M. UGALDE** : Je tenais à saluer tous nos collègues qui ont participé, il y a quelques jours, à la sortie de la commission taurine extramunicipale à la *ganadería* de Los Maños. Ce fut une grande journée. Beaucoup ont découvert ce qu'étaient un élevage brave, une prise de distance

par rapport à tout ce qui peut être raconté par des gens qui n'en savent pas grand-chose. Ils et elles ont vu ce qu'était un éleveur, les risques qu'il prend et les difficultés dans lesquelles il se trouve vis-à-vis de la condition animale dont il est bien entendu, cet éleveur, le premier défenseur dans son *campo* tout au long de l'année.

Je me félicite enfin que, dans ce bus, toutes les sensibilités politiques de notre conseil municipal étaient représentées.

**M. ESTÉBAN** : À l'exception d'EELV.

**M. ETCHEGARAY** : Nous avons compris.

### **35. Signature des marchés de fourniture de taureaux**

**M. UGALDE** : Dans le cadre de l'organisation des spectacles taurins pour l'année 2022, il est nécessaire de conclure des contrats pour la fourniture de taureaux.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés à intervenir ainsi qu'à prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement desdits marchés.

**M. ETCHEGARAY** : Je note que les indications de vote sont identiques à celles du rapport précédent.

#### **ADOPTE A LA MAJORITE**

**Votes contre : 2**, M. ABADIE, M. ESTEBAN

**Abstention 2** : Mme HARDOUIN TORRE (avec mandat)

**Non participation au vote : 8**, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA (avec mandat)

### **36. Mise à disposition des Arènes au profit de l'association 100 % Recorte**

**M. UGALDE** : L'association 100 % Recorte s'est rapprochée de la Ville pour proposer l'organisation d'un concours de recortadores le 14 août 2022.

Considérant l'intérêt du public pour ce type de spectacle, il est proposé au conseil municipal de répondre favorablement à cette proposition en mettant à disposition les arènes Marcel Dangou.

Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver les conditions de cette mise à disposition et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante, jointe en annexe à la note explicative de synthèse.

**M. UGALDE** : Je précise que cette association est animée avec une énergie formidable et un vrai courage par notre bayonnais Mika Romero.

**M. ETCHEGARAY** : Y a-t-il aussi non-participation au vote du groupe ?

**Mme VOISIN** : Faisant partie de l'association, je ne participerai pas au vote.

**M. ESTÉBAN** : Je m'abstiendrai.

**Mme HERRERA-LANDA** : Deux pour et une non-participation au vote. Mathieu Bergé et moi-même votons pour, Jean-Marc Abadie ne participe pas au vote.

**ADOpte A L'UNANIMITE DES VOES EXPRIMES**

**Abstention : 3**, Mme HARDOUIN TORRE (avec mandat), M. ESTEBAN

**Non participation au vote : 2** Mme VOISIN, M. Abadie

**FONCIER**

**37. Cession d'un bien immobilier situé 7 rue de Baltet à Habitat Sud Atlantic**

**Mme DUHART** : Il est proposé au conseil municipal de céder à HSA un bien immobilier situé 7, rue de Baltet au prix de 190 000 euros, afin de permettre à l'opérateur d'agrandir son siège social situé au droit du bien communal.

La parcelle étant grevée d'un emplacement réservé inscrit au PLU pour l'élargissement de la rue de Baltet, une rétrocession de la bande nécessaire à l'aménagement communal s'opérera le moment venu.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver la vente correspondante et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique à intervenir ainsi que tout document se rapportant à la mise en œuvre de ce projet.

**M. ETCHEGARAY** : Derrière cette délibération se cache quelque chose de très intéressant par rapport à la problématique du logement, si HSA achète, ce n'est évidemment pas pour faire autre chose que du logement. En fait, c'est sans doute la première brique.

Nous allons lancer des négociations avec les différents propriétaires alentour pour voir si nous ne pourrions pas faire, à cet endroit, une opération de logements sociaux. Alain Lacassagne sera en charge du sujet.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**MARCHÉS PUBLIC**

**38. Convention de groupement de commande pour la fourniture d'énergie (électricité) coordonné par la Communauté d'Agglomération Pays basque**

**M. SALANNE** : Afin de répondre à l'ouverture des marchés de l'énergie et à la disparition progressive des Tarifs Réglementés de Vente (TRV), la CAPB a fait le choix de poursuivre en 2019 une démarche de groupement d'achat pour la fourniture d'électricité initiée en 2015.

À la suite de l'adoption en Conseil communautaire le 12 juin 2021 de son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), celle-ci est aujourd'hui renforcée dans son rôle de coordination de la transition énergétique sur son territoire.

Au vu des éléments énoncés en note explicative de synthèse, il est demandé au Conseil municipal d'approuver les termes de la convention de groupement de commandes concernant la fourniture d'électricité et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à sa signature ainsi que tout acte nécessaire à cette opération.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**POLITIQUE DE LA VILLE**

**39. GIP-DSU - Appel à projets 2022 - Attribution des subventions par la Ville de Bayonne**

**Mme LARRE** : Dans le cadre du contrat de ville de la Communauté d'Agglomération Pays basque, le GIP-DSU a lancé un appel à projets pour l'année 2022 ayant pour cible les quartiers prioritaires et devant bénéficier directement aux habitants de ces quartiers.

La Ville se propose d'accompagner, sur ses crédits spécifiques Politique de la Ville, les associations pour les projets détaillés en note explicative de synthèse.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver l'attribution de ces subventions pour un montant de 8 600 euros.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**RESSOURCES HUMAINES**

**40. Modification du tableau des effectifs**

**Mme DURRUTY** : Il est demandé au conseil municipal d'approuver la modification du tableau des effectifs, telle que détaillée en note explicative de synthèse, qui comprend la création de 11 postes et d'un contrat de projet.

**M. ETCHEGARAY** : Je note plusieurs non-participations au vote, notamment chez Monsieur Estéban.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES**

**Non participation au vote : 10**, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA (avec mandat), M. ABADIE, M. ESTEBAN

**41. Attribution d'un véhicule de fonction**

**Mme DURRUTY** : Selon les éléments énoncés en note explicative de synthèse, il est demandé au conseil municipal d'attribuer un véhicule de fonction à l'emploi de Directeur général des Services et de retenir le mode d'évaluation forfaitaire pour le calcul de l'avantage en nature et les modalités d'usage proposées.

**M. ETCHEGARAY** : La délibération est proposée pour un dispositif qui, je le rappelle, a toujours existé.

**M. ESTÉBAN** : Je voulais savoir s'il existe un *pool* de voitures dont le Directeur général des Services pourrait bénéficier.

Par ailleurs, je voulais savoir quelle sera l'énergie utilisée pour ce véhicule : électricité ou gazole. Je crois qu'une majorité des élus est sensible à l'écologie. La question se pose au moment d'acheter un nouveau véhicule et de doter la Ville de nouveaux véhicules.

**M. ETCHEGARAY** : À ce jour, un tiers du parc est électrique. Ce n'est jamais assez, mais les choses avancent plutôt vite. Je pense que le véhicule en question sera électrique ou hybride.

Je note une abstention.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES**  
**Abstention : 1, M. ESTEBAN**

**42. Modalités de mise en œuvre et de fonctionnement des élections professionnelles 2022**

**Mme DURRUTY** : La loi n° 2019-828 du 6 août 2019 institue le Comité Social Territorial (CST), nouvelle instance unique issue de la fusion des Comités Techniques (CT) et des Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT).

Cette instance sera mise en place à l'issue du prochain renouvellement général des instances dans la fonction publique, qui aura lieu en décembre 2022.

Il convient de délibérer pour créer ce Comité Social Territorial (CST), ainsi qu'une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail (FSSSCT).

Il est également demandé au conseil municipal de fixer le nombre de représentants du personnel au CST, de décider du maintien du paritarisme et de prévoir de recueillir l'avis des représentants de la collectivité au sein de cette instance.

Enfin, Monsieur le Maire sera autorisé à ester en justice en cas de contentieux électoral.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**SERVICES PUBLICS**

**43. Délégation de service public relative à la création et à l'exploitation d'un réseau de chaleur pour la distribution d'énergie calorifique de la ville de Bayonne alimentée par une chaufferie bois - Avenant n° 2**

**Mme HARDOUIN** : Selon les éléments précisés en note explicative de synthèse, il est nécessaire de modifier le contrat de délégation de service public portant sur la création et l'exploitation d'un réseau de chaleur pour la distribution d'énergie calorifique alimenté par une chaufferie bois, conclu le 15 janvier 2014 avec le groupement d'entreprises composé des sociétés SVD41 et DALKIA.

Il est demandé en ce sens d'approuver la signature d'un avenant n° 2 au contrat de délégation de service public.

Il s'agit d'une simple modification, car une erreur s'était glissée dans la rédaction. Surtout, la formule d'indexation qui était visée au contrat ne permettait pas de calculer mensuellement le véritable chiffre.

## ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### **44. Délégation du service public de fourrière automobile - Avenant n° 1 au contrat**

**M. MILLET-BARBÉ** : Au vu des éléments figurant en note explicative de synthèse, il est demandé au conseil municipal d'approuver les termes de la modification à apporter, par avenant n° 1, au contrat de délégation du service public de la fourrière automobile. La modification vise à intégrer les dispositions issues la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République.

## ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### **SPORTS**

### **45. Stade Jean Dauger - Approbation d'actes constituant des hypothèques conventionnelles dans le cadre de l'exécution du bail emphytéotique administratif (BEA) consenti à la SASP Aviron bayonnais Rugby pro**

**M. LAIGUILLON** : Il est demandé au conseil municipal d'approuver les hypothèques conventionnelles de second rang portant sur les emprunts souscrits par la SASP Aviron bayonnais Rugby pro pour le financement de la deuxième phase des travaux de modernisation des infrastructures du stade Jean Dauger.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver les affectations hypothécaires correspondantes et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes afférents.

**Mme CAPDEVIELLE** : Septembre 2020, avril et juin 2021, 23 septembre et 9 décembre 2021, j'égrène ces dates, puisque nous sommes le 2 juin 2022.

La question du bail emphytéotique administratif revient encore en conseil municipal pour la sixième fois en moins de deux ans. Nous regrettons cette méthode, car compte tenu de la nature du contrat, nous considérons que les Bayonnaises et les Bayonnais, comme nous les élus, avons besoin à la fois de transparence et de sécurité juridique.

En clair, nous avons besoin de savoir où nous allons. C'est quand même l'avenir de notre stade.

Tout d'abord et comme nous l'avons déjà évoqué, le bail initial prévoyait la production d'un rapport annuel relatif à l'exécution de ce bail. On l'avait demandé et sauf erreur ou omission de ma part, le conseil n'a toujours pas été informé et attend toujours ce rapport annuel. Existe-t-il ? Est-il confidentiel ? Il était contractuellement prévu que ce rapport d'exécution soit rendu public aux termes d'un an et ensuite tous les ans.

Vous nous aviez indiqué en parlant de la prise d'hypothèque lors de la première phase du projet, en décembre 2021, qu'il fallait passer sous les « fourches caudines des banques »,

comme si nous ignorions cet aspect. Certes, les banques sont très exigeantes, mais en contrepartie, nous aussi.

Nous sollicitons ce rapport d'exécution de la part l'Aviron bayonnais Rugby pro, car nous sommes quand même en droit de l'exiger.

D'autre part, on peut quand même imaginer que tout cela aurait dû déjà être conclu et acté. On évoque, pour la première fois, les deux actes notariés à signer, contrairement à la première fois où il n'y avait qu'un seul acte pour les deux banques. Vous prenez bien soin de rédiger deux actes authentiques, ce qui est plutôt une bonne méthode.

On peut regretter que tout cela n'ait pas été annoncé, évoqué et acté initialement. Aujourd'hui, on découvre encore un engagement qui sera un engagement important, une garantie qu'apporte la Ville, pour une somme de 9 millions d'euros.

La constitution d'une hypothèque par le preneur d'un BEA, sur ses droits réels issus du bail, est spécifiquement encadrée par le Code général des collectivités territoriales en son article L. 1311-3. Un arrêt rendu le 24 juin 2021 par la troisième chambre civile de la Cour de cassation a consacré le fait que la constitution d'une hypothèque sur les droits réels issus d'un bail emphytéotique administratif supposait l'accord explicite de la collectivité territoriale ayant consenti ce bail, à peine de nullité de l'hypothèque. Il est donc évident qu'il faut qu'il y ait un acte.

C'est dans ce cadre juridique que vous nous demandez de donner un accord à la demande expresse des banques, c'est une évidence. En acceptant une telle hypothèque, la commune accepte encore un risque supplémentaire à hauteur de 9 millions d'euros. C'est une hypothèque qui succède à la première de 6 millions d'euros. On suppose que les frais d'actes, avec deux actes et deux banques différentes, n'incomberont pas à la commune, mais à l'Aviron bayonnais Rugby pro.

Finalement, c'est petit à petit que nous découvrons les montages financiers et aussi l'engagement de la commune. À partir du moment où la commune consent à cette prise d'hypothèque, c'est finalement la commune qui constitue la garantie principale du banquier. Pour nous, cette méthode n'est pas acceptable, car ces prises de garantie auraient dû se faire en toute transparence et énoncées lors de la présentation initiale et lors du vote du BEA.

Nous avons déjà contesté cette méthode lors du conseil de décembre 2021, au moment où vous nous présentiez encore trois modifications du BEA, dont deux sur lesquels il n'y a pas lieu de discuter, mais une qui était beaucoup plus substantielle.

Pour nous, il n'est pas question de contester le BEA. Nous avons donné des explications sur la méthode et nous étions d'accord sur le choix politique qui avait été fait par la ville de Bayonne et qui consistait à signer un BEA.

Par contre, sur la manière de faire par laquelle au fil du temps et en moins de deux ans, vous avez procédé ainsi, nous ne prendrons pas part au vote.

Par cette non-participation au vote, nous manifestons notre désapprobation sur la méthode utilisée et nous vous réinvitons à nouveau à nous soumettre le rapport annuel dans lequel

l'Aviron bayonnais Rugby pro, en signature avec la ville de Bayonne, s'était engagé à informer le contribuable bayonnais.

**M. ETCHEGARAY** : Je réponds assez rapidement à ce que vous venez de dire, bien que je pense qu'il n'y a pas de sujet.

Le rapport annuel en question est relatif à l'exécution du BEA qui couvre la période courant du 17 mars 2021 au 17 mars 2022. Il faut toujours laisser un délai raisonnable à quiconque, une société en particulier, pour établir ce rapport, lequel devrait normalement nous arriver dans le courant du mois de juin. Conformément à votre demande, il vous sera communiqué.

Concernant la nouvelle hypothèque conventionnelle proposée, rien que de très normal pour un bail emphytéotique administratif. Un BEA emporte cette caractéristique que son bénéficiaire n'est jamais propriétaire du bien (puisque la propriété reste celle de la Ville), mais qu'il permet d'asseoir des droits réels.

Le BEA est constitutif de droits réels. Autrement dit, si une banque doit accorder un crédit, il peut être nécessaire de constituer une garantie (qui, en l'occurrence, n'est pas une garantie d'emprunt) pour autoriser la mise en place d'une hypothèque conventionnelle.

Or cette hypothèque conventionnelle concernera cette fois une tribune qui n'était pas concernée initialement. Je rappelle que deux tribunes sont concernées. Après la première tribune déjà livrée, nous parlons d'une autre tribune en cours de construction. Ceux qui assistent aux matchs voient d'ailleurs avec quelle rapidité les travaux se poursuivent. C'est un bel ouvrage qui va être livré.

Le maître d'ouvrage est la société Rugby Pro. Pour ce faire, elle a bien sûr besoin de contracter un emprunt (inscrit dans la délibération). Cet emprunt implique que la banque puisse avoir une hypothèque conventionnelle. Dès que nous avons accepté de signer un BEA avec la société Rugby pro, c'était tout simplement pour, un jour, aboutir à ces hypothèques.

Je l'ai d'ailleurs indiqué le jour où vous êtes venus contester et vous élever contre le risque d'une garantie d'emprunt. Toutefois, ce n'est pas une garantie d'emprunt, mais l'autorisation que nous donnons. Vous citez une jurisprudence, mais c'est évident. Une hypothèque conventionnelle sur un bien qui nous appartient ne peut pas être décidée par une autre instance que le conseil municipal. Rien que de très normal et d'une transparence absolue. Il n'y a pas de loup.

Vous pouvez toujours voter contre ou ne pas participer au vote. Libre à vous.

**Mme CAPDEVIELLE** : Nous ne participerons pas au vote.

**Mme HERRERA-LANDA** : Pour ma part, je vous ferai l'économie de l'intervention de trois pages que nous avons faite, il y a un an, sur la première hypothèque.

Dans cette page, nous rappelions un historique dans lequel nous avons eu l'impression d'être trompés au départ. En effet, lors de l'échange autour de ce BEA, nous avons compris que le club prendrait une certaine autonomie grâce à cet outil commercial. Or nous avons constaté *a posteriori*, dans le rapport d'un cabinet qui nous a été transmis avec beaucoup de retard, que

la condition de l'équilibre économique du club, en dépit du BEA, était le maintien des aides municipales au niveau préexistant. C'est pourquoi, à l'instar de Mme Capdevielle, nous rappelions l'information qui était donnée au fur et à mesure.

Donc, nous allons peut-être parler d'un manque de transparence, d'un retard conséquent dans la transmission d'informations, sans toutefois parler de rétention d'information.

Je précise ici que nous parlons du rapport qui portait sur les perspectives financières et les conditions d'équilibre du budget du club dans le cadre de la nouvelle donne qu'était ce BEA. Ce rapport a été réalisé par un organisme privé de consulting. Nous nous sommes battus pour l'avoir et n'en avons obtenu que quelques pages, après six à huit mois d'attente.

L'an dernier, j'avais demandé communication du rapport intégral sur les îlots de chaleur. C'était il y a pratiquement un an jour pour jour. Nous ne l'avons toujours pas eu.

Donc, je reviens à ce que nous avons dit à la clôture de notre intervention de l'an dernier, à savoir que nous allons nous conformer au rôle que vous avez assigné en mettant hors-jeu sur ce dossier, en matière d'information et vous laisser le soin de voter, seuls avec votre majorité, comme l'an dernier, la délibération relative à l'hypothèque de l'exécution du BEA consenti à la SASP.

Comme l'année dernière, le point a été ajouté tardivement à l'ordre du jour. Elle constitue le dernier épisode, mais certainement pas l'ultime, d'une série dans laquelle vous avez fait le choix de nous cantonner au rôle de figurants et figurantes.

À ce titre, nous ne participerons toujours pas au vote.

**M. ESTÉBAN** : Je ne participerai pas au vote.

**M. ETCHEGARAY** : Je note la non-participation au vote des oppositions et des minorités, mais également des membres de la société Rugby Pro : Mme Durruty et Mme Sylvie Meyzenc.

#### **ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES**

Non participation au vote : 12, Mme DURRUTY, Mme MEYZENC, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA (avec mandat), M. ABADIE, M. ESTEBAN

#### **46. Renouvellement de la convention de mise à disposition de l'ensemble immobilier situé 8 avenue du Capitaine Resplandy au profit de la Société Nautique de Bayonne**

**M. LAIGUILLON** : En vue de permettre la pérennisation des activités de la Société Nautique de Bayonne, il convient de procéder au renouvellement de la convention de mise à disposition de l'ensemble immobilier situé 8 avenue du Capitaine Resplandy.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver les termes de la convention de mise à disposition, selon les conditions définies en note explicative de synthèse, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce ou document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

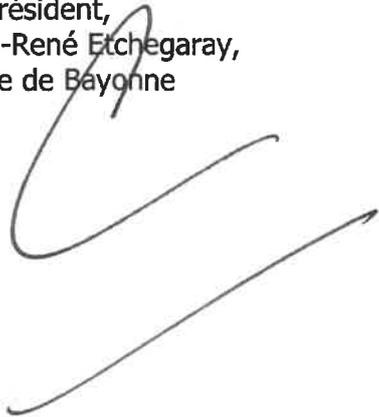
*Le prochain conseil municipal se déroulera le 21 juillet, à 17 heures 30.*

*La séance est levée à 21 heures 45.*

---

Procès-verbal approuvé lors de la séance du Conseil municipal du jeudi 21 juillet 2022.

Le Président,  
Jean-René Etchegaray,  
Maire de Bayonne



Le secrétaire,  
Etienne Boutonnet-Loustau,  
Conseiller municipal

